



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe
Service des Assemblées et Affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. SY (à partir de 22h02), M. MAILLER, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme AMAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LURIER, Mme MASMOUDI-LAJNEF (donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE), M. SY (donne procuration à M. MAILLER jusqu'à 22h02) .

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Nous allons pouvoir démarrer ce Conseil. Je vais commencer par la désignation du secrétaire de séance. Je propose Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais lire les procurations qui me sont parvenues : Wilfrid BASTIN a donné procuration à Aurore THIROUX : Évelyne SAILLAND à Jacqueline BENAHMED ; Madame Hala MASMOUDI-LAJNEF à Madame Fily KEITA-GASSAMA ; Philippe SUDRE à Christian FAUTRÉ ; Philippe BOULAY à Sophie AMAR ; Mamadou SY à Jean-Jacques MAILLER. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Il n'y en a pas.

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Avant de commencer, je voudrais vous communiquer quelques informations pour vous inviter, après les propos que je vais avoir, à observer une minute de silence en hommage à deux de nos anciens élus, Madame Denise CUFFAUT qui nous a quittés le 13 mars dernier, qui était conseillère municipale de 1989 à 1995. Notre Ville a l'honneur d'avoir le nom de son époux, le général CUFFAUT, qui s'était illustré par de nombreuses batailles et de nombreux exploits dans l'aviation militaire, et donc elle faisait partie de notre Conseil municipal.

Ensuite, autre personnalité qui nous a quittés : Monsieur Guy POUSSY. J'ai eu l'occasion de le rencontrer par le passé. Il était élu de Champigny, conseiller départemental, conseiller régional aussi. On lui a d'ailleurs rendu hommage ce matin même dans l'hémicycle de la Région. Il avait été conseiller général, comme on disait en ce temps-là, du canton de Champigny ouest de 1974 à 1995. Voilà. Il œuvrait à Champigny à la fois en tant qu'élu municipal, mais aussi en tant que conseiller départemental. Et donc je vais vous inviter à observer une minute de silence en la mémoire de ces deux personnes. »

(Minute de silence)

Monsieur le Maire

« Avant d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, du 7 février, vous avez eu communication d'un arrêté préfectoral concernant l'Établissement public de géothermie de Champigny, qui a été pris le 5 février 2024 et qui est affiché en mairie depuis le 13 février jusqu'au 14 mars, dans le cadre de la convocation qui a été lancée. Et donc vous avez reçu tous les éléments, et en tout cas ils sont disponibles dans l'affichage réglementaire. Je ne pense pas que cela appelle de commentaires particuliers. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2024

Monsieur le Maire

« Donc on va pouvoir approuver le procès-verbal de la séance du 7 février dernier. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? »

(Arrivée de Madame CAPORAL)

Mme CAPORAL (hors micro)

« Bonsoir, j'ai effectivement des remarques. »

Monsieur le Maire

« Eh bien on vous laisse le temps de vous installer, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai un pouvoir. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous nous l'amenez, et puis on va l'enregistrer. Donc vous avez le pouvoir de Monsieur TITOV. »

Mme CAPORAL

« C'est ça. »

Monsieur le Maire

« Très bien.

Alors procès-verbal de la séance du 7 février. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« La première, c'est page 15. J'avais posé une question à propos de la page 2 du rapport budgétaire, et vous disiez que le point que je soulevais ne figurait pas dans le rapport. Donc je lis le passage : "contrat de prestations services 2 934 295, ensuite il y a un comparatif La baisse provient de l'imputation à la nature comptable 60613 de la fourniture de gaz. Ces dépenses concernent l'entretien des chaufferies et des installations techniques des bâtiments et des équipements. Contrat d'artistes : la capture des animaux errants". Ma question était sur la capture des animaux errants : est-ce que cette capture se fait en partenariat avec l'association BooGlaw ? »

Monsieur le Maire

« Donc c'était ça votre remarque. Vous souhaitez que ceci soit précisé dans le rapport, dans le PV ? »

Mme CAPORAL

« Je voudrais surtout une réponse, en fait. »

Monsieur le Maire

« Ah oui, mais ça, ce n'est pas l'objet du procès-verbal. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez, on peut en reparler aux questions diverses, ce n'est pas un problème, mais en l'occurrence, là, on est sur vraiment le procès-verbal. Est-ce qu'il y a une modification que vous souhaiteriez opérer, quelque chose qui n'aurait pas été... »

Mme CAPORAL

« Non après, il y a effectivement, sur les points 18 et 19 à propos de... »

Monsieur le Maire

« Vous êtes à quelle page, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« En fait, j'ai demandé les évaluations des Domaines que je n'ai pas eues. Voilà. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Vous pourrez réintervenir, si vous le souhaitez, en fin de Conseil. En tout cas, je note qu'il n'y a pas de remarques sur la forme de ce procès-verbal, donc on va pouvoir passer à son adoption. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc il est approuvé. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-049 à DEC24-064

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium
Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire individuelle
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-065

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne, au titre de l'Aide aux théâtres de ville et espaces culturels.

DEC24-066

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, au titre de l'Aide aux manifestations littéraires pour le projet du Salon du livre illustré

DEC24-067

Décision de Monsieur le Maire relatif à la convention de prestation de navettes de car à destination des "Evettes " par la COMMUNE DE SAINT NICOLAS LA CHAPELLE- au profit de la Ville de Champigny-Sur-Marne du 08 janvier au 31 mars 2024

DEC24-068 à DEC24-092

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-093

Demande d'attribution de subvention auprès du département du Val de Marne, au titre de la Subvention d'investissement Spectacle, acquisition de matériel scénique pour le projet de Renouvellement des consoles lumières

DEC24-094

Modifications des tarifs pour mise en œuvre des arrondis au 1er janvier 2024 - base nautique, piscine Delaune

DEC24-095 à DEC24-121

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-122

Convention de mise à disposition accordée par le SAF 94 à titre gracieux, à compter du 8 février 2024 – portant sur des immeubles situés au 6 et 8 avenue Carnot à Champigny-sur-Marne

DEC24-123

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France, au titre du dispositif Plan Vélo Régional - Soutien régional aux projets cyclables pour le projet de "Création d'une passerelle piétons cycles rue du Tunnel/chemin de la Croix.

DEC24-124

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France, au titre du dispositif Plan Vélo Régional - Soutien régional aux projets cyclables pour le projet "Aménagement cyclable des rues de Bernau et du Tunnel ".

DEC24-125 à DEC24-141

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

DEC24-142

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre du Fond Vert pour le projet "Valorisation énergétique du local serveurs de l'Hôtel de Ville"

DEC24-143

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet "Restauration de l'église Saint Saturnin"

DEC24-144

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet "Requalification de la voirie rue Charles Infroit"

DEC24-145

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de la politique de la Ville pour le projet "Requalification de la voirie rue Charles Infroit"

DEC24-146 à DEC24-162

Demande de renouvellement d'une case de columbarium familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-163

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du Soutien régional aux célébrations territoriales des JOP 2024 pour le projet "La Carnavalcade"

DEC24-164

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre du Fonds Vert pour le projet de "Rénovation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore".

DEC24-165

Modification de la régie d'avances FRAIS DE MISSION instituée auprès du Service Finances de la Ville

DEC24-166

Modification de la régie de recettes RESTAURATION SCOLAIRE instituée auprès du Service des Prestations aux Familles pour suppression de 2 sous-régies

DEC24-167

Clôture de la Régie d'avances REMBOURSEMENT BILLETTERIE CULTURE

DEC24-168

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Saygalovitsch - Eglie - Richters et associés pour représenter la Commune dans le cadre de la requête, introduite devant le Tribunal administratif de Melun, par laquelle la requérante demande l'annulation des deux arrêtés du 09 mai 2022 portant retrait et refus de la déclaration préalable n° 94017 22 N0022 et mise en demeure de cesser immédiatement les travaux et l'annulation de l'arrêté du 9 septembre 2022 s'opposant à la déclaration préalable n°94017 22N00304 du 11 aout 2022,

DEC24-169

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête en référé suspension, introduite devant le juge des référés du Tribunal administratif de Melun, et par laquelle la requérante demande la suspension de l'exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Champigny-sur-Marne du 5 mai 2023 opposant un sursis à statuer d'une période de 2 ans pour le projet présenté par la SAS Komo Marché Champigny

DEC24-170

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête en référé suspension, introduite devant le juge des référés du Tribunal administratif de Melun, et par laquelle la requérante demande la suspension de l'exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Champigny-sur-Marne du 5 mai 2023 opposant un sursis à statuer d'une période de 2 ans pour le projet présenté par la SAS Komo Marché Champigny, suite au premier rejet par le tribunal

DEC24-171

Modification du montant maximum de l'encaissement de la Régie de recettes ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

DEC24-172

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre du Fonds Vert pour le projet "Plan stratégique panneaux solaires bâtiments".

DEC24-173

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation Politique de la Ville pour le projet "Re-densification paysagère du Quartier du Plateau

DEC24-174

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour le projet "Re-densification paysagère du Quartier du Plateau"

DEC24-175

Modifications de la régie de recettes PARTICIPATIONS FAMILLES SEJOURS, instituée auprès du Service des Prestations aux Familles pour suppression de 2 sous-régies

DEC24-176

Modification de la régie de recettes Ecoles d'Arts, instituée auprès du Service des Prestations aux Familles pour suppression de 2 sous-régies

DEC24-177

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC24-178

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour le projet de « Coque Verdun - Aménagement des services municipaux »

DEC24-179

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour le projet de « Requalification de la rue de Bernau et de la rue du Tunnel »

DEC24-180

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour le projet de « Requalification de la rue de la Plage et de la rue du Cimetière »

DEC24-181

Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour le projet de « Création d'une passerelle piétons cycles (Chemin de la Croix) »

MARCHES PUBLICS**Marché n° 23F100**

Conseil et assistance juridique de la collectivité, représentation en justice, réparti en 6 lots pour un montant maximum de 190 000 euros HT

Marché n°23F163

Contrat de maintenance préventive et corrective des équipements de restauration avec la société LFC AVOND SERVICE SARL pour un montant maximum annuel de 85 000 euros TTC

Marché n°23F188 et 23F251

Contrat de fourniture de papiers et d'enveloppes pour la ville de Champigny-sur-Marne - 2 lots avec la société INAPA FRANCE :

- Lots n°1 Fourniture de papier pour un montant maximum de 130 000 euros HT
- Lot n°2 Fourniture d'enveloppes vierges et imprimées pour un montant maximum de 30 000 euros HT

Marché n° 23S221

Marché public de travaux relatif à la requalification de la rue Charles Infruit pour un montant de 1 898 793,88 euros TTC

Marché n° 24A045

Contrat maintenance informatique de la mairie de Champigny-sur-Marne avec la société ITSS pour un montant annuel de 7200 euros TTC

Marché n° 24A051

Contrat de prestations artistiques avec Diane TRAN-DUC (auteure-illustratrice) pour une rencontre échange avec des élèves du collège Elsa Triolet suivie d'un temps créatif de dessin

Marché n° 24A052

Contrat de prestations artistiques avec Diane TRAN-DUC (auteure-illustratrice) pour un atelier d'initiation BD/mangas à destination des enfants

Marché n° 24A057

Renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance pour les armoires d'archivage avec la société SFA Euromat pour un montant annuel de 973,91 TTC

Marché n° 24A060

Contrat de prestations artistiques avec la société CASARRIERA PRODUCTIONS pour le spectacle ArrieraSomos

Marché n° 24A061

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la société Compagnie PATACONTE pour le spectacle « Ohlala, c'est quoi cette eau-là »

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons les décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils municipaux. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Première question : comme on n'a pas beaucoup de détails, j'aimerais avoir les dossiers de demandes de subventions des décisions 24-144, 24-145, ainsi que 24-179, 24-180 et 24-181. »

Monsieur le Maire

« Alors attendez, parce que moi, je ne joue pas forcément au loto. Donc si vous pouviez faire un peu plus lentement. 144, vous avez dit ? 145 ? Ensuite... »

Mme CAPORAL

« 179. »

Monsieur le Maire (*notant*)

« 179. »

Mme CAPORAL

« 180, 181. »

Monsieur le Maire

« 180, 181, d'accord. Pas de numéro complémentaire ? »

Mme CAPORAL

« Pas là-dessus, mais je voudrais quand même ajouter que je trouve particulièrement cynique de demander une subvention pour l'aménagement de la rue Charles-Infroit au titre de la Politique de la Ville, le quartier Polangis étant l'un des plus cossus de la Ville. Voilà. Je ne comprends pas. Et, à ce titre, je souhaiterais également avoir le document d'appel d'offres pour les travaux de la rue Charles-Infroit, marché public. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est noté, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. Comme à chaque fois effectivement, comme le disait ma collègue, malheureusement, les descriptions des décisions appellent à vous poser des questions. Alors on va en poser quelques-unes.

Concernant la décision 24-065, une demande d'attribution de subvention au Département au titre de l'aide au théâtre de ville espace culturel : sur quoi porte cette aide exactement ? Qu'est-ce que cela finance ? Et le montant de l'aide demandée.

Sur la 066, on souhaiterait avoir quelques éléments sur le salon du livre illustré, notamment sur le montant de l'aide qui est demandée au Conseil régional.

Concernant la décision 093, pareil : montant de la demande, puisque c'est une acquisition de matériel scénique, donc le montant de cette demande.

La 094, vous parlez de la modification des tarifs pour la mise en place des arrondis. Donc s'agit-il vraiment que des arrondis ou est-ce qu'il y a une autre augmentation qui est derrière, et vous en profitez pour arrondir ?

Concernant la décision 122, sur la mise à disposition par le SAF d'immeubles : quel est l'objet de cette mise à disposition ? Qu'est-ce que vous souhaitez en faire ?

La décision 123, pareil : montant de la demande et montant des travaux qui concernent la création d'une passerelle piétons rue du Tunnel.

Pareil sur la 124 : on a une question sur le montant de la demande et le montant des travaux d'aménagement des pistes cyclables.

Sur la décision 24-142, même question sur « la valorisation énergétique du local serveurs de l'hôtel de ville » : le montant de la demande et des travaux.

La 24-143 sur la restauration de l'église Saint-Saturnin : montant de la demande et les travaux qui vont être réalisés.

La 144 : montant de la demande et les travaux également.

C'est à peu près toujours les mêmes questions : puisqu'on n'a pas d'éléments, je vous les demande.

La subvention de la préfecture sur dotation politique de la Ville, sur la requalification, cela rejoint la question de ma collègue.

La demande d'attribution, donc la 163, au titre du soutien régional aux célébrations territoriales : le montant de la demande, et est-ce que cela viendra en plus de l'aide que nous a attribuée la Métropole du Grand Paris qui fera l'objet de la décision modificative numéro 1 ?

La 164, pareil : sur les questions de rénovation, les subventions pour la rénovation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore, donc le montant de ces demandes de travaux, et quels sont les projets de rénovation qui sont portés par cette demande ?

La 168, concernant la désignation d'un cabinet d'avocats. J'aurais souhaité savoir quels étaient les motifs de refus de la Ville pour la déclaration préalable de travaux, le montant de ces honoraires et notamment le taux horaire pratiqué par ce cabinet d'avocats.

Mêmes questions pour la 169 : pourquoi le sursis à statuer ? Quel est le montant des honoraires ? Le taux horaire ?

La même chose pour la 170.

Et après, pour les décisions 172, 173, 174, concernant les subventions, mêmes questions que pour les précédentes demandes de subventions : le montant de la demande et l'objet des projets qui sont portés et qui ont été l'objet de la demande de subvention.

La 178, 179, 180 et 181 : également mêmes questions que pour les précédentes.

Et concernant le marché 23F100, s'agit-il d'un montant annuel puisque vous dites "montant maximum de 190 000 €", mais ce n'est pas précisé si c'est le montant annuel, contrairement à ce qui est précisé dans les autres marchés, et quels sont les lauréats par lot puisque, a priori, il y a 6 lots. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. C'est vrai qu'il y en a déjà pas mal... Alors, quand bien même on vous donnerait tous les détails, tous les montants, de toute façon, à chaque fois, vous reposez de façon systématique X questions y compris d'ailleurs quand vous avez les réponses dans les propres documents que vous ne lisez pas, Monsieur MAILLER. Mais je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions.

Donc sur la décision 65, le montant du projet, je dis bien "du projet", cela ne veut pas dire que c'est ce que nous aurons en subvention. On espère le maximum. Mais le montant du projet est de 52 000 €.

Sur la décision 66, le montant du projet est de 25 000 €.

Sur la décision 93, le montant est de 86 257 € hors taxes.

Sur la modification que vous évoquez au point 94, vous nous faites toujours des procès, c'est votre ritournelle, comme d'ailleurs vous faites toujours des recours que vous perdez, eh bien vous ne nous ferez pas un mauvais procès, c'est un simple arrondi. On n'essaie pas de faire quoi que ce soit, c'est simplement pour simplifier le travail des agents. Peut-être que c'est quelque chose qui vous échappe... Sur la décision 122, l'objet c'est de simplement faire une acquisition puisqu'il y avait une opération de portage avec le SAF avec l'idée d'attaquer maintenant la deuxième partie du second îlot Carnot. Vous connaissez le projet, donc vous n'aurez pas de difficulté à imaginer que cela ira vers une démolition de ces immeubles.

La demande de subvention, donc la 123, la création d'une passerelle est d'un montant de 4 508 728 €.

Sur le même sujet, mais avec une approche différente et avec un soutien plus large, puisque l'on a aussi la rue du Tunnel qui est intégrée, c'est un montant de 5 572 846 €.

Sur la décision 142, le Fonds vert, la revalorisation du serveur de l'hôtel de ville : 4 268 €.

Sur la demande de restauration de l'église Saint-Saturnin 1 090 000 €, sachant que cette église a vraiment besoin de restauration, que les services ont alerté les élus depuis quinze ans et que rien n'a été fait. Donc le patrimoine historique, manifestement, ce n'était pas une préoccupation par le passé. Concernant la 144, c'est un montant de 1 950 000 € ; idem sur la 145, on essaie effectivement d'avoir deux options d'entrée. Vous savez, c'est toujours bien de multiplier quand on veut obtenir le maximum de financement. Et il y a vraiment besoin de le faire sur cette rue qui a eu effectivement beaucoup de travaux à générer.

Sur la demande d'attribution de la décision 163, la Carnavalcade, c'est un montant de 95 660 €.

Sur la demande 164, 7 368 000 €. C'est le montant du marché global de performance qui est fait sur les questions de la transition écologique sur notre éclairage public.

Sur la décision 168, eh bien c'est tout simplement qu'il y a quelque chose qui n'est pas conforme avec le PLU dans la demande qui est formulée, donc c'est pour cela que l'on fait un recours. Vous demandez à connaître les taux horaires, nous ne vous les communiquerons pas puisque cela fait partie du secret commercial, et donc nous ne sommes pas appelés à vous les communiquer.

Le jugement au fond sur cette opération sur la 169.

Sur la 172, le projet est un projet de 885 000 €.

Sur la 173, le montant est de 14 665 €. Idem pour la 174 puisqu'on essaie de faire une double entrée sur cette demande de financement.

Sur la 178, le montant est de 1 712 705 €.

Sur la 179, 5 852 846 €.

Sur la 180, 3 493 824 €.

Et sur le dernier, le projet de la décision 181, 4 508 728 €.

Concernant le marché 23F100 des conseils juridiques. Effectivement, c'est les six lots pour un montant maximal de 190 000 € HT par an. Pour les attributaires, je vous invite à vous retourner en direction de votre collègue qui était présent à la commission. Il vous communiquera l'ensemble des informations. Voilà ce que je pouvais vous dire au regard de ce qui était demandé.

Ah oui, il y avait le marché 23S221, eh bien vous avez le montant. Vous voulez avoir Les éléments. On vous communiquera une copie de ce qui est communicable. Voilà concernant les décisions. Maintenant on va pouvoir rentrer dans les délibérations, et donc je vais laisser la parole à Franck BARON pour le premier point qui est l'adoption du règlement budgétaire et financier relatif à la M57.

1) Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Ville

M. BARON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes, chers collègues et aux dames et aux messieurs du public. Donc adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Ville. À effet du 1^{er} janvier 2024, le Conseil municipal a adopté la mise en œuvre du référentiel M57. En application de la réglementation en vigueur, lorsqu'une collectivité adopte le référentiel M57, elle doit également adopter un règlement budgétaire et financier pour la durée de la mandature. Ce règlement retrace les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité. Il pose des principes de gouvernance sur des plans budgétaires, comptables et financiers en décrivant leurs processus. Il permet de créer un document de référence commun et une culture de gestion partagée. Il est structuré autour des chapitres suivants : le cadre budgétaire et la préparation budgétaire, l'exécution budgétaire, les opérations de fin d'exercice, enfin le compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil municipal de d'adopter le règlement budgétaire et financier de la Ville de Champigny-sur-Marne à effet du 1^{er} janvier 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Vous remarquerez que je ne répondrai pas à vos propos presque insultants de tout à l'heure. Quand vous dites que vous gagnez tout le temps, je crois que la CADA vient de vous envoyer un avis qui dit le contraire sur les documents que vous nous... »

Monsieur le Maire

« On aura l'occasion d'en reparler, ce n'est pas l'objet de la délibération numéro 1, donc si vous avez des questions sur le règlement budgétaire, je vous écoute. »

M. MAILLER

« Oui, tout à fait, j'y vais, il n'y a pas de souci. Je remarque que dans la méthodologie pour la préparation budgétaire, vous auriez pu intégrer, notamment dans la méthode de préparation, au moins une présentation à la conférence des présidents qui, a priori, je ne sais pas quel rôle elle a à jouer, elle n'est pas souvent sollicitée. Et j'ai une question sur un des points parce que cela me paraît un petit peu étrange dans la formulation. Donc en page 9, concernant les seuils des marchés, vous dites "achats compris entre 1 et 40 000 € hors taxes, hors exception : le marché ne fait pas l'objet de documents écrits", ce qui me paraît être en contradiction avec le droit français qui parle des écrits, à moins que vous fassiez des contrats en serrant la main de vos co-contractants sur le coin d'un comptoir. Je pense que c'est très mal écrit.

Voilà donc nous, sur ce document, on vous laisse le soin de le voter, nous, on s'abstiendra puisqu'il s'agit d'un document qui gèrera la manière donc vous concevez la préparation budgétaire et le fonctionnement sur ce sujet-là. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, les services qui ont préparé le document apprécieront. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Si, Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. C'était juste que vous avez oublié de demander s'il y avait des questions diverses en fin de séance. Donc j'aurai une question diverse, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« J'interviendrai pour vous demander les questions diverses à un moment, puisque j'ai un point à vous préciser concernant l'ordre du jour. Donc sur ce point-là, est-ce que vous avez des questions ? Est-ce qu'il y a des remarques ? Très bien, on va passer au vote : qui est favorable ? Abstentions ? Refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le rapport est adopté. Nous étions sur un rapport technique. Alors point numéro 2, la décision modificative au budget 2024, Sophie AMAR. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

44 votes pour dont 6 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE)
4 abstentions dont 1 procuration (M. SY), M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

2) Décision modificative n°1 du budget 2024 de la Ville

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Il vous est aujourd'hui proposé de procéder à une modification des autorisations budgétaires pour intégrer une recette et des dépenses nouvelles dans le respect de la règle d'équilibre budgétaire. Cette modification a pour objet le financement d'un moment historique pour notre Ville : celui du passage à Champigny, le dimanche 21 juillet prochain, de la flamme olympique des Jeux de Paris 2024. À l'occasion de cet événement exceptionnel, la municipalité a souhaité proposer à tous les Campinois d'organiser ensemble un grand moment de fête populaire et rassembleur sous la forme d'une Carnavalcade venant compléter le cortège officiel de la flamme. Pour ce faire, au titre de son appel à projets Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la métropole du Grand Paris, la

MGP a donc attribué une subvention d'un montant de 149 000 € qui permet à la commune de financer l'organisation de ce moment de partage. Donc nous recevons une subvention de 149 000 € et cette décision modificative va être équilibrée par des dépenses à hauteur de 149 000 € qui se décomposent par des prestations de mise en sécurité pour 22 860 €, des prestations culturelles pour 67 800 €, la fourniture de costumes et de masques pour 10 000 €, des actions de communication pour 5000 €, la rémunération des vacataires pour 22 000 €, de la location de matériel pour 20 340 € et l'alimentation pour 1000 €.

Il vous est donc proposé d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Madame AMAR. Alors avant peut-être d'intervenir, j'ai juste une petite remarque : alors c'est vrai que l'on a voté le budget il y a un mois et demi, une décision modificative qui arrive si tôt pose quand même question. J'ai deux questions. En réalité, ce que vous appelez appel à projets, c'est bien ce que la Métropole dénomme comme étant « l'appel à manifestation d'intérêt Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la métropole du Grand Paris ». Est-ce que c'est bien de cela dont on parle ? »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. MAILLER

« Est-ce que vous pourriez me donner la date à laquelle cette délibération a été prise par la MGP, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on n'a pas la date là, mais on pourra... »

M. MAILLER

« Pourquoi je vous pose cette question ? Parce que, effectivement, j'ai été sur le site de la Métropole du Grand Paris, et vous annoncez un chiffre de 149 000 €. Et moi j'ai une délibération du 20 décembre 2023, ce qui veut dire que, si c'est bien la même dont on parle, elle aurait dû pouvoir être intégrée dans le budget, ce qui dénote quand même d'une certaine, on ne va pas dire légèreté sur la manière dont le budget a été construit, voire même une question de sincérité. Et surtout, ce qui m'interroge, c'est que le montant qui est affiché pour Champigny-sur-Marne, c'est 185 378 €, et non pas 149 000 €. Donc j'aimerais savoir s'il s'agit bien de la même délibération ou si c'est une autre délibération qui entre dans le cadre de cette décision modificative. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que Sophie AMAR veut répondre ? Sinon je me ferai un plaisir de répondre. »

Mme AMAR

« Je pourrais me permettre de faire, en cette heure pas très tardive, un petit peu d'humour. C'est que vous êtes tout à fait prévisible, donc je savais que vous alliez faire ce genre de remarque : alors entre la date où c'est délibéré à la Métropole du Grand Paris et la date à laquelle la commune est informée, notifiée, il y a un délai. Donc la date que vous donnez n'est pas la date de la mairie. C'est début 2024 que nous avons reçu... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Et sur les montants ? »

Mme AMAR

« Je crois que ça ne correspond pas à la même chose. Oui, il y a une part qui correspond à l'urbanisme transitoire du Bois l'Abbé qui ne rentre pas dans la Carnavalcade. »

Monsieur le Maire

« Il y a la carnavalcade, et puis il y a d'autres éléments qui viennent en complément. »

Mme AMAR

« C'est une enveloppe qui ne concerne pas que la Carnavalcade. »

Monsieur le Maire

« Voilà. Mais en tout cas, vous nous accusez de légèreté, toujours ces propos très désagréables à notre égard, et après vous vous étonnez que je ne sois pas toujours très aimable à votre endroit. Mais vous n'avez au fond qu'une seule chose : c'est ce que vous méritez dans la façon dont vous présentez les choses. On vous explique en toute transparence les choses, en vous disant qu'il y a des décisions avec des délais au niveau de la MGP et, puisque vous revendiquez souvent le fait d'être un haut responsable administratif, vous devriez savoir que si l'on ne vous avait pas communiqué le budget dans les délais, vous nous attaqueriez de la même façon. Et la préparation budgétaire, cela ne se fait pas en trois semaines avant de passer au Conseil municipal. Et qu'est-ce que nous avons dit lorsque nous avons eu aussi bien la discussion sur les orientations budgétaires que le vote du budget ? C'est que l'on n'intègre les éléments que quand on a eu les subventions. Cela a été dit, je vous invite à relire le PV, on l'a dit et redit. Que cela ne s'appelle justement pas de la légèreté, cela s'appelle de la prudence budgétaire. Vous voyez, des fois, la prudence budgétaire, cela aurait été utile. Quand vous nous attaquez en disant : "Oui, on n'a pas les précisions sur les décisions", moi je me souviens des mandats précédents, du dernier mandat, on n'avait rien. Rien n'était publié. Nous, on est transparents, on donne des éléments. Arrêtez avec les accusations de légèreté. Quand vous n'avez eu de cesse de dire ici dans cette assemblée, que n'a-t-on pas entendu, que n'a-t-on pas lu, que nous allions ruiner cette Ville juste pour un caprice de vouloir nous séparer du SIRESCO ! Cela allait coûter 4 M €, alors on aura l'occasion d'en reparler, peut-être que l'on fera même une décision modificative juste pour vous faire plaisir. Et vous verrez que l'on est bien loin de ce que vous annoncez à chaque fois. Monsieur MAILLER, vous avez la parole à nouveau. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, donc cela veut dire que les 149 000 €... Où sont les reliquats de ce qui devrait figurer dans la DM ? Puisqu'ils devraient être rajoutés également ? Si je comprends bien, si on touche 185 000, dont 149 000 pour la Carnavalcade, où sont les autres dizaines de milliers d'euros ? Monsieur le Maire, je ne répondrai pas à vos invectives parce que, franchement, elles sont indignes d'un Maire d'une ville de 78 000 habitants. »

Monsieur le Maire

« L'indignité, on l'a régulièrement avec vous. Madame KEITA. »

M. MAILLER

«Oui, oui, Monsieur le Maire. Pas du tout. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Juste sur la question de la transparence, Monsieur le Maire, je voudrais rappeler que nous, tous les points - puisque vous aimez parler du passé, on va parler du passé - tous les points, on les abordait en Conseil municipal, et on ne les faisait pas passer, comme vous, vous le faites régulièrement, en décisions, tout simplement pour éviter le débat. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Ah non, Madame KEITA, attendez. Je vais vous laisser parler. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je peux terminer ? »

Monsieur le Maire

« Non, non, parce que je ne veux pas vous laisser dire des mensonges éhontés. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Des mensonges ? C'est moi qui mens ? D'accord. »

Monsieur le Maire

« Oui, là, c'est vous qui mentez. Tout ce qui était les marchés, nous n'avions jamais une publication, jamais. Je dis bien jamais. Jamais, il n'y a eu une décision. On peut reprendre tous les Conseils municipaux. J'y ai siégé de 2008 à 2020, nous n'avons jamais rien eu. Les décisions prises par le Maire d'un point de vue réglementaire, comme c'est le cas, elles étaient publiées. Les décisions de marchés, nous n'en n'avons jamais eu aucune. Alors effectivement, il y en a beaucoup, parce que l'on est justement transparents, parce que l'on donne toutes les informations. Et cela n'empêche pas le débat. Il y a autant de délibérations qu'il y en avait par le passé, simplement il y a des décisions sur lesquelles on a une vraie transparence. Donc il ne faut pas dire des choses qui sont totalement fausses. Vous avez la parole sur la suite. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Alors j'ai touché un point sensible apparemment. »

Monsieur le Maire

« Sensible ? Il ne faut pas mentir c'est tout. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Non, mais je ne mens pas. Vous avez votre façon, vous avez votre vision tout simplement. »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas une vision. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Il est assez simple de vérifier par les différents comptes-rendus de conseils municipaux qui se sont tenus. Et je le reconfirme en tout cas : on a abordé des questions assez importantes, ici, en Conseil municipal, et il y avait également les réunions avec les présidents des groupes, y compris de l'opposition, et vous siégiez en plus, il me semble, à la commission des finances. Donc en termes de réponses, vous ne pouvez pas dire que l'on ne vous donnait pas les réponses au niveau de l'administration, en tout cas, quand vous posiez les questions. Madame AMAR, également à vos côtés, en est témoin. Donc voilà. Après c'est votre façon de voir. Il y a peut-être eu des loupés ou des choses comme cela, mais en tout cas, vous transformez beaucoup la réalité, donc je tenais quand même à contredire un petit peu ce que vous disiez.

Concernant la délibération donc, effectivement, c'est un moment historique pour la Ville, le passage de cette flamme. Sachez que, de manière générale, sur le budget, on vote contre, tout simplement parce que nous n'allons pas dans le même sens politique, et que le vote du budget est le moment le plus important en termes d'actes politiques. Mais sur cette délibération, on ne votera pas contre, mais on s'abstiendra sur le reste.

Du coup, je vais profiter de cette décision modificative, parce que je ne sais pas si d'autres vont venir cette année, pour reparler de la subvention du musée de la Résistance nationale, puisque cela fait maintenant trois années consécutives que ce musée ne reçoit pas de subventions venant de la Mairie et du Territoire également. Donc c'est un gros manque à gagner dans un contexte où la question de la Résistance avec toutes les commémorations qui arrivent, le 80^e anniversaire de la Libération, l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manoukian, l'exposition sur Robert Doisneau, d'ailleurs je ne sais pas si beaucoup dans cette salle sont allés visiter cette belle expo, et si les élèves de Champigny sont beaucoup à aller...

M. DUVAUDIER (*hors micro*)

(Début inaudible) « encore une fois. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Comment ? »

(Réponse inaudible hors micro de M. DUVAUDIER)

Mme KEITA-GASSAMA

« Non, c'était une vraie question. C'est une vraie question. »

M. DUVAUDIER (*hors micro*)

« Pour vous répondre... »

Mme KEITA-GASSAMA

« Pourquoi je demande cela ? Parce que dans la communication de la Ville, je ne sais pas si c'est du fait que l'on ne donne pas de subventions à ce musée, du coup, il n'y a aucune communication côté Ville. Et c'est pour cela que, du coup, je pose la question dans le sens de savoir si l'information est passée, tout simplement. C'est une vraie question. »

Juste pour finir la dessus, du coup, j'en appelle à la responsabilité collective de toutes et tous, chers collègues du Conseil municipal, que ce soit bien sûr de la majorité, Monsieur le Maire, pour vous demander solennellement de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal cette question du musée de la Résistance nationale, sachant que oui, il y avait une problématique managériale dans ce musée, oui, il y a eu l'inspection du ministère de la Culture qui a fait une enquête, qui a déposé un rapport, qui donne des pistes pour l'aboutissement à savoir un GIP, ou bien continuer le mode associatif, avec la mise en place d'un comité de pilotage, et surtout d'une personne sous la tutelle du ministère de la Culture qui va arriver la semaine prochaine, donc le 2 avril, et du coup, le comité de pilotage, si vous siégez j'imagine, je souhaite vraiment que cette question-là soit prise en compte, puisque l'on parle des finances et des futures peut-être décisions modificatives. Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc une intervention qui n'a rien à voir avec la DM en question. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. En ce qui concerne les élus socialistes, nous voterons pour. Nous nous réjouissons que la Ville participe à cet événement, et donc qu'il y ait une proposition de financement, notamment de la Métropole du Grand Paris, d'autant plus que ce projet des Jeux olympiques sur Paris a été porté par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et porté par tous les Français. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que ce n'est pas que la Maire de Paris, c'est aussi le gouvernement. Cela devrait vous réjouir parce qu'au départ, il y avait François HOLLANDE. Cela devrait vous faire plaisir, si vous ne l'avez pas oublié. Après il y avait la Maire de Paris, la présidente de la Région. C'est un travail collégial. »

Mme ADOMO

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Pour les sports, on travaille toujours en équipe. On ne travaille pas en individuel, si l'on veut gagner les Jeux olympiques. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Juste pour vous donner le sens de notre vote. Comme notre collègue bien évidemment, nous nous félicitons que la Métropole du Grand Paris abonde financièrement les initiatives, et notamment celles que porte la Ville. Ceci étant, compte tenu des questions et des réponses partielles qui nous ont été données, nous voterons contre cette décision modificative pour les raisons que j'ai évoquées. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Excusez-moi, une dernière question : c'était juste sur la place des associations locales dans le cadre, parce que j'ai vu qu'il y avait une ligne pour les spectacles, etc. la place de l'enfance, de la jeunesse dans toute cette initiative. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Pour préciser déjà les choses, tout d'abord si l'on fait une décision modificative sur ce sujet, c'est parce que, bien évidemment, la subvention de la Métropole du Grand Paris est arrivée, qu'elle n'était pas acquise. Il a fallu mettre en perspective certaines choses, il a fallu monter déjà un projet qui avait du sens, car tous les projets n'ont pas été financés. Et donc on est ravis d'avoir pu obtenir ce financement-là. Je précise pour autant que c'est un peu, au fond, un juste retour de nos finances. Qui finance aujourd'hui la Métropole ? C'est quand même une partie des Villes qui ont vu disparaître à travers la loi - alors là, pour le coup, l'héritage de François HOLLANDE n'est pas formidable - la loi NOTRe, avec une superposition des couches administratives entre le Territoire, la Métropole, et donc la fuite de la CVAE et de la CFE... Donc c'est quand même une difficulté. Aujourd'hui, au fond, tous les maires, quelle que soit leur étiquette politique d'ailleurs, sont obligés d'aller faire la manche auprès de la Métropole pour financer des projets qu'ils auraient pu financer eux-mêmes. Cela amène un vrai débat de fond sur ce que doit être l'organisation territoriale au sein de la Région Île-de-France. Alors on nous en parle depuis sept ans ; on attend une correction de cette loi NOTRe. On n'a toujours rien vu venir ; on a beaucoup de rapports, on a beaucoup de commissions, on a beaucoup de gens qui sont mandatés mais, pour l'instant, on ne voit pas grand-chose venir là-dessus. En tout cas, ce que l'on va voir venir, ce n'est pas le musée de la Résistance, c'est la Carnavalcade et le passage de la flamme. Alors un mot sur le musée de la Résistance. Mais là aussi, Madame KEITA, il faut arrêter de dire des mensonges. Vous dites : "depuis trois ans, le musée n'a rien reçu". Ce n'est pas vrai. En 2020, il a reçu ; en 2021, il a reçu ; en 2022, il n'a pas reçu. Voilà. Il n'a pas reçu la subvention pour plusieurs raisons : la première, c'est la crise interne entre les deux associations. Et puis, vous savez, cette subvention si elle était versée, c'était pour rembourser un poste de mise à disposition. Le poste, en l'occurrence, il est revenu à la Ville. Donc aujourd'hui, le musée n'a plus la charge du personnel, d'ailleurs avec une légalité qui était plutôt douteuse sur ce plan-là. En attendant, on regardera. Vous avez dit : vous siégez au comité de pilotage. Je siégerai. Pour l'instant, je n'y siége pas, il ne s'est pas réuni. Donc on verra. On verra si la crise est réellement apurée. Je n'ai pas l'impression que tout soit encore complètement réglé. Donc on verra. Le président du Département comme le Maire de Champigny ont affirmé leur souhait de continuer à apporter le soutien à cette structure. Le Département le fait pleinement, puisque c'est quand même le Département qui porte aujourd'hui l'immobilier de façon forte. Mais, au-delà des subventions, nous regarderons de façon importante et dans le détail, parce que ce n'est pas

parce qu'il y a eu des subventions qu'elles doivent se reproduire. Il nous est arrivé d'ailleurs d'augmenter des subventions à certaines structures à Champigny, non pas parce qu'il y avait une antériorité, mais parce qu'il y avait du résultat. Donc on attendra aussi d'avoir des choses précises sur les comptes, des choses précises aussi sur les programmations, et surtout, ce qui est le plus important concernant le musée, c'est la garantie de la pérennité du fonds. Parce que, pour l'instant, on ne peut pas dire que cela ait été géré de façon qualitative. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est directement la DRAC qui dit que la gestion actuelle du musée met en péril le fonds. Et quand on a un million d'œuvres qui sont un tel patrimoine, qui d'ailleurs a été constitué en grande partie par des gens qui ont fait des dons à ce musée, je pense que les dépositaires sont quand même en droit d'avoir une véritable visibilité sur ce qui est fait. En tout cas, c'est le message que nous, nous porterons au sein de cette structure.

Pour revenir à l'objet de cette décision modificative, écoutez, moi je me réjouis que l'on ait réussi à obtenir le passage de la flamme olympique à Champigny. C'est quand même un événement planétaire majeur. On n'a jamais connu cela. Peut-être qu'on ne le connaîtra pas une fois de plus, en tout cas pour ce qui nous concerne dans cette salle. Et donc cela va être un grand moment populaire. C'est ce que l'on a souhaité en faire en associant toutes les générations. Cela répondra à votre question : toutes les générations, tous les enfants, toutes les structures peuvent participer. On a lancé des appels à candidatures. Tout le monde peut venir. L'objectif, c'est effectivement de faire en sorte que tous les habitants de Champigny, et d'ailleurs, parce que l'on aura bien évidemment des habitants d'autres communes qui vont venir voir le passage de la flamme, car toutes les villes n'ont pas la chance d'avoir le passage de la flamme. C'est un moment populaire que l'on a souhaité faire festif. On a souhaité accompagner, que ce ne soit pas juste le passage de la flamme. On veut en faire un moment, un temps fort pour notre Ville. Dans le même temps, nous aurons, puisque la flamme passe par Saint-Maur et Champigny, on aura une opération commune dans la continuité du passage de la flamme. Nous pourrons faire l'après-midi le *big jump*, pour promouvoir la baignade en Marne, qui sera un des héritages à partir de 2025 des Jeux olympiques de Paris 2024, et puis ensuite des festivités le soir. Je crois que ce sera une très, très belle journée. Je suis ravi que Champigny puisse briller dans ce moment où près de 4 milliards de personnes vont regarder la France, Paris et un peu Champigny. Donc c'est quand même une vraie fierté pour nous, ce qui n'est pas neutre, parce que, au-delà de la subvention et du dispositif, il va falloir aussi - et on y travaille ardemment avec les services de l'État - faire en sorte que tout se passe bien. On a un marché ce jour-là, on a réduit un peu le marché. C'est le 21 juillet, donc c'est moins problématique, mais on fait en sorte qu'il y ait une fluidité, une sécurité. Il y a des contraintes de sécurité par rapport au passage de la flamme. Tout cela est travaillé, intégré, à la fois avec l'organisation du comité olympique, la préfecture, les services de police de l'État et la police municipale. En tout cas, on se réjouit de cette opération. Monsieur MAILLER, un dernier mot peut-être... »

M. MAILLER

« Oui, en fait, c'est juste une question diverse que je ne vous poserai pas tout à l'heure. Vous avez parlé du passage de la flamme. Donc du coup, je souhaiterais juste avoir... Est-ce que vous savez déjà, ce n'est peut-être pas encore tout à fait calé, mais quels sont les impacts financiers justement du passage de cette flamme au regard des conditions. Est-ce que l'on a déjà une idée un peu de ce que cela coûtera au-delà de la Carnavalcade qu'il va falloir organiser en termes de sécurisation, parce que j'imagine qu'il va falloir fermer des voies, qu'il va falloir mettre du barriérage, il va falloir peut-être prendre pas mal de personnel, et surtout parce que je pense que c'est quand même encore assez nébuleux aujourd'hui, quelles seront les aides de l'État là-dessus? Est-ce que l'on a une visibilité sur

ces impacts-là, parce qu'évidemment on est très favorables à ce que vous proposez, il n'y a aucun sujet là-dessus, mais on s'inquiète, compte tenu du peu d'informations que l'on a sur les impacts de ce type de manifestation, notamment sur les transports, sur ce que cela va générer aussi pour la Ville. Est-ce que vous avez d'ores et déjà des informations sur ces éléments-là ? »

Monsieur le Maire

« Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Permettez-moi de réagir sur cette délibération. Je crois que vous n'avez pas répondu à une question, celle qui a été posée par ma collègue Madame Fily KEITA, précisément sur la place du mouvement associatif, notamment sportif. Nous avons beaucoup de jeunes qui pratiquent du sport dans les clubs campinois. Quand on lit la délibération, je ne sais pas quelle sera leur place par rapport à ce qui est mis en place. Je pense que c'est important d'associer les jeunes sportifs à ce passage de la flamme. Et est ce que vous avez prévu de faire quelque chose avec les clubs sportifs qui sont installés sur la Ville puisqu'on parle quand même des Jeux et donc de sport ? »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. Pour vous répondre plus précisément, on a réuni l'ensemble des clubs sportifs qui ont bien voulu venir. Tous ne l'ont pas forcément souhaité, mais beaucoup étaient présents pour participer justement au passage de la flamme, à la fois d'y participer à travers les bénévoles. Cela répondra en partie à votre question. Le passage de la flamme, j'ai eu l'occasion de le suivre en 92 pour Albertville, parce qu'elle passait aussi pas si loin que cela au fond, il y a toujours un mouvement de bénévoles qui est très fort, comme d'ailleurs dans le mouvement du sport d'une façon générale. Donc les clubs sportifs, et les jeunes ou moins jeunes, sont tous associés à travers leur club, et donc les appels à candidatures aussi pour participer à la Carnavalcade sont bien évidemment tous intégrés dans cette dimension-là, tels qu'ils ont été réunis.

Un peu plus tard, nous allons avoir des délibérations sur le personnel, Monsieur MAILLER, et d'habitude vous refusez de voter ces délibérations-là en nous disant : c'est la loi de Macron. Alors là, je suis un peu surpris de vous découvrir macroniste sur cette délibération-là. Vous êtes devenu macroniste pour le coup, puisque vous nous dites que vous soutenez ce que l'on fait, mais vous nous annoncez "en même temps" que vous voterez contre. Vous soutenez, mais vous votez contre. C'est peut-être une expression macroniste, qui vous sied à merveille d'ailleurs, je le trouve d'ailleurs.

Mais le budget, vous l'avez, c'est la décision modificative. Après le reste, effectivement, ce n'est pas parce que l'on va utiliser les barrières de la Ville pour faire du barriérage que cela va coûter quoi que ce soit puisque, en l'occurrence, toutes les équipes sont extrêmement motivées pour participer de façon bénévole, à travers le milieu associatif, les agents, les élus, enfin on sera tous mobilisés pour faire en sorte que ce moment soit une grande fête à Champigny. Et donc, comme vous êtes un sportif du *double Dutch*, je ne doute pas que vous viendrez fêter le passage de la flamme. J'espère que la corde n'ira pas trop vite au point d'éteindre la flamme, car elle brillera dans les yeux de tous. Bien on va pouvoir passer à l'adoption de cette délibération et donc nous réjouir du passage de la flamme. Christine, excuse-moi, tu voulais peut-être intervenir... »

Mme ARRON

« Oui, je voulais juste ajouter deux mots pour Madame ADOMO sur sa question concernant les jeunes. C'est vrai que nous avons contacté les associations sportives déjà depuis un moment, on a eu plusieurs réunions. Donc on les a intégrés au dispositif, c'est-à-dire qu'ils aient la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent justement faire durant cette période olympique sur la Ville puisqu'on a créé beaucoup d'événements. Donc on a créé une plateforme participative où ils peuvent mettre leurs souhaits, on peut échanger justement pour avancer sur ce projet. Concernant les plus jeunes, dans les écoles, il y a la semaine olympique et paralympique, donc là, depuis au moins deux semaines, on passe dans toutes les écoles de Champigny, avec des interventions justement pour promouvoir les Jeux olympiques. Il y a des démonstrations, il y a du breakdance, du judo. Je suis aussi passée dans des écoles, demain d'ailleurs, ce sera aussi le cas. Donc il y a beaucoup de choses qui sont faites. Tout est fait, en fait, pour que tous les Campinois puissent participer à cette grande fête. C'est l'objectif en tout cas de la Ville. Et d'ailleurs sur la semaine olympique et paralympique, il y avait un site dans la Ville où les jeunes écoliers participent justement sur la promotion des Jeux olympiques et paralympiques. »

Monsieur le Maire

« Et nous aurons, dès la semaine prochaine, une très belle semaine olympique à laquelle participera Christine et puis un certain nombre de nos champions que l'on va mettre en valeur. Donc on va pouvoir passer au vote de cette décision modificative : qui est pour ? Abstentions ? Contre ? Merci. Donc c'est adopté. Point numéro 3, Cristina de Oliveira. »

à la majorité

40 votes pour dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

2 votes contre dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

6 abstentions dont 3 procurations (MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme KEITA-GASSAMA

3) Autorisation à Monsieur le Maire pour comptabiliser les créances prescrites

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne l'autorisation à Monsieur le Maire pour comptabiliser les créances prescrites. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 4 : les contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » David SLIMOVICI. »

à l'unanimité

4) Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » de Champigny-sur-Marne

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc l'objet de la délibération est le contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » de Champigny-sur-Marne. Pour rappel, la politique de la ville est conduite dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Donc depuis 2014, la loi Lamy a confié aux intercommunalités et aux communes le pilotage de l'élaboration et du suivi des contrats de ville, en association étroite avec l'État. Les nouveaux contrats de ville 2024-2030 sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien avec les habitants, avec des thématiques transversales et une partie spécifique à chaque quartier.

D'une durée de six ans, chaque contrat de ville fera l'objet d'une actualisation en 2027 pour ajuster les priorités identifiées. En Île-de-France, le pilotage est confié aux EPT, en l'occurrence Paris Est Marne & Bois. La Ville a cependant été chargée de rédiger la partie la concernant et assurera, en lien avec l'EPT, le suivi du déploiement de cette politique publique sur son territoire.

Afin que l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville soit la plus participative possible, des concertations ont été organisées jusqu'à la fin du mois d'octobre, en l'occurrence le 12 octobre au conservatoire Olivier-Messiaen, avec une quarantaine d'acteurs locaux qui étaient concernés par le sujet des QPV, donc des habitants, associations, partenaires locaux et institutionnels et les services de la Ville. Il y a eu quatre thèmes retenus par la Ville qui étaient l'emploi et le développement économique, la sécurité et la tranquillité publiques, l'accès à la santé, et la réussite éducative.

Vous avez en annexe un document qui vous donne un peu la carte du territoire de Champigny-sur-Marne avec les cinq quartiers : les Quatre-Cités, le Plateau, l'Égalité, les Mordacs et le Bois l'Abbé, avec beaucoup de données socio-économiques assez intéressantes. Il y a même l'histoire de ces quartiers, ce qui est intéressant aussi. Vous y trouverez également les dispositifs d'aide pour les QPV qui sont assez nombreux. Je ne vais pas tous les citer, mais on a le programme de réussite éducative, La Cité éducative, les projets de renouvellement urbain, le Conseil local de santé, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, les bataillons de la prévention, la Cité de l'emploi, les dispositifs de pilotage de ce contrat de ville et puis la description de ces quatre axes de travail qui ont été retenus et leur mise en œuvre locale.

Nous vous demandons donc d'approuver le contenu de cette partie du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » qui concerne Champigny-sur-Marne, et aussi d'approuver la transmission du présent document à l'EPT Paris Est Marne & Bois pour son intégration au document final « Contrat de ville intercommunal ».

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission, avec deux abstentions, Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je vois que certaines actions sont peu détaillées. Je note que sont maintenues les actions en faveur de la réussite éducative, je note aussi les actions en faveur de la santé et de la santé mentale. Je rappelle tout de même que vous n'avez pas voté le vœu que nous avons présenté à propos du maintien de l'offre de soins psychiatriques des hôpitaux Saint-Maurice. À l'inverse, il n'est pas mentionné d'actions pour lutter contre le non-recours ou la fracture numérique. J'aimerais aussi avoir deux réponses à deux questions : peut-on avoir des détails sur les missions des bataillons de prévention et de quel personnel sont-ils composés ? Page 35, on lit : "mettre en place des actions pour rapprocher la police et les habitants", peut-on avoir des détails sur les actions envisagées ? Voilà, merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, le contrat de ville est quand même un moment important pour une commune comme la nôtre qui compte plusieurs quartiers en QPV. Malheureusement, le document qui nous est transmis ne me semble pas à la hauteur des enjeux qui, je le rappelle quand même, sont décrits, comme l'a dit le rapporteur, avec beaucoup de précision, puisque sur 34 pages, il y a plus de 20 pages qui font un diagnostic que l'on ne peut que partager, puisqu'il s'agit de statistiques, et seulement 14 pages sur le contrat de ville. J'aurais aimé que ce soit plutôt l'inverse, et je pense qu'un document de ce type-là, 14 pages pour parler du contenu du contrat de ville me paraît un peu léger.

Concernant la manière dont vous avez travaillé ce contrat de ville, si je comprends bien, il n'y a eu qu'une seule réunion le 12 octobre 2023, et je n'ai pas souvenir d'en avoir eu connaissance, sans quoi je me serais sans doute empressé d'y participer. C'est-à-dire qu'en fait vous basez le contrat de ville sur une quarantaine d'acteurs locaux concernés. J'aimerais bien savoir quels étaient ces acteurs locaux. Vous parlez d'associations, partenaires locaux, institutionnels et les services de la Ville, donc j'aimerais avoir quelques précisions là-dessus. Et malheureusement, quand je lis les documents autour de la notion de projet de ville, eh bien si l'on prend ne serait-ce que la circulaire du 4 janvier 2023, donc l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagement Quartiers 2030, on nous dit : "Le contrat de ville devra définir un cadre formel de concertation garantissant la participation", et ça c'est dans le contrat de ville, mais pour le lancement, il devait y avoir des concertations, donc une seule concertation là-dessus. Et quand on lit effectivement le document que vous nous avez transmis, on se rend compte que l'on est un peu loin de ce que l'on pourrait attendre d'un contrat de ville, notamment à la fois sur les grandes orientations, les grands objectifs que vous fixez et, comme l'a dit ma collègue, on voit très peu d'actions qui vont apparaître. Par contre, effectivement, on a beaucoup de terminologie que l'on va qualifier de très vague en disant "renforcer l'accès aux soins", "travailler à une meilleure anticipation", mais concrètement, cela se traduit par quoi ? On ne voit pas bien.

Sur la participation citoyenne, je voudrais quand même rappeler que le principe de co-construction - c'est dans la circulaire - de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la ville. Les contrats de ville devront donc prévoir un volet participation citoyenne. Vous en prévoyez un, je vais l'analyser avec vous pour vous montrer qu'à mon avis, il n'est pas à la hauteur des ambitions. "Ainsi le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance de la

politique de la ville devra être précisé pour permettre à ceux qui s'engagent de connaître le niveau de participation attendu : information, consultation, concertation, codécision selon les thématiques. Cette exigence est la base d'une participation constructive." Donc on parle d'une véritable dynamique de co-construction conduisant à associer les habitants à la définition des priorités et des solutions, identifier les modalités et les moyens. Voilà, je vous inviterai à la relire parce qu'elle est quand même assez précise. Et quand on voit ce que vous proposez, donc à la page 18, le pilotage du contrat de ville : comité de pilotage, les habitants n'y sont pas ; le comité technique, pas plus. La participation citoyenne, la seule chose sur laquelle vous basez la participation citoyenne, c'est les conseils de quartier pour suivre cela, et puis après quelques liens. C'est ce que vous dites page 18. Or, quand on lit les documents qui sont édités par l'État, notamment sur la participation citoyenne, les Conseils de quartier n'en font pas partie, c'est-à-dire qu'en réalité, il devrait y avoir des Conseils citoyens. D'ailleurs que devient le Conseil citoyen sur Champigny ? Comment vont être associés les habitants et les associations ? On ne voit pas bien, puisque dans le comité de pilotage et dans le comité technique, ils n'y sont pas. Comment tous les autres partenaires vont être intégrés dedans ? On ne le voit pas non plus et, comme je le disais tout à l'heure, ça, c'est quand même le pilier du contrat de ville. Donc si déjà, dans ce pilier-là, il n'y a pas ces éléments-là, cela pose quand même question sur : est-ce que l'on n'a pas fait un document finalement un peu bateau ? Et je vais vous citer quelques exemples de ce que l'État met dans les formats de participation : Conseils citoyens, Tables de quartier, Maisons de projets. Ça n'apparaît nulle part dans la proposition que vous faites.

Sur le fond aussi, sur les actions, comme je vous ai dit, on aime bien associer, favoriser. Par exemple, sur la santé, on parle justement de la problématique de l'accès aux soins. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas accès aux soins, mais quelles propositions face à cela ? De faire en sorte de lutter contre la désertification médicale. Mais là, ce n'est pas que le problème de la désertification. C'est un objectif sur lequel on ne peut qu'être d'accord, mais pourquoi on ne parle pas de créer une mutuelle communale comme certaines villes l'ont fait pour permettre à ceux qui ne peuvent pas se payer une mutuelle de pouvoir y accéder ? Pourquoi on ne parle pas, par exemple, d'égalité face aux discriminations, de la lutte contre toutes les discriminations, l'égalité hommes-femmes ? Pourquoi on ne parle pas de transition écologique en matière d'habitat, d'urbanisme, d'alimentation, de consommation ? Voilà. En fait, on ne peut être que déçu d'un contrat de ville comme celui-là, parce qu'aujourd'hui vous identifiez des enjeux majeurs sur lesquels on peut être d'accord et on ne peut qu'être d'accord, et le résultat derrière, ce n'est que 14 pages qui, notamment sur la participation citoyenne, ne sont pas à la hauteur. Donc pour notre groupe, pour Champigny en mieux, non pas qu'il ne faille pas un contrat de ville, nous estimons qu'il ne répond pas suffisamment aux enjeux du territoire, et donc nous voterons contre ce projet. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je vous rappelle que vous n'êtes pas un groupe, vous êtes tout seul, vous êtes isolé, ce n'est pas la même chose. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« À moins que vous parliez de vous à la troisième personne en permanence, ça en dit long sur le reste. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Je voudrais juste... Ça va aller un petit peu dans le même sens que mon collègue, Monsieur MAILLER, sur le rapport. Effectivement, c'est dommage qu'il n'y ait que 14 pages sur les grandes lignes des projets, sachant que, j'imagine que quand on reconduit des demandes de subventions, il y a forcément un rapport d'activité, un état des lieux. Donc est-ce qu'il est possible de nous faire parvenir ces rapports, par exemple je pense à la Cité éducative, je pense à tout ce qui est autour de l'insertion professionnelle. J'imagine qu'il y a eu des rapports d'activité, un état des lieux, parce que quand on lit ce rapport, on voit beaucoup le constat, le diagnostic, mais je pense qu'il y a des choses où il y a assez de recul pour voir si cela fonctionne ou pas, et s'il faut remettre en cause ou pas, et ce qu'il faut poursuivre. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, ça va dans le sens de ce que vient de dire ma collègue : il aurait été peut-être bien que l'on ait un bilan du précédent contrat de ville pour pouvoir s'en inspirer, et voir ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné. Et je voulais savoir sur la mission politique de la ville du service vie des quartiers, combien d'agents sont affectés à cette mission. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors vous avez redit ce qu'a dit Madame KEITA. Vous trouvez peut-être qu'elle l'a mal dit ; moi j'ai bien compris ce qu'elle disait.

Alors Madame CAPORAL, le vœu sur Saint-Maurice, je vous le redis, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, ça n'a rien à voir. Ça concerne Saint-Maurice, ça n'a rien à voir avec le sujet qui est à traiter à Champigny sur la question que vous avez évoquée.

D'une façon générale, pour vous répondre, on a effectivement quatre axes majeurs qui ont été définis dans le cadre de Quartiers 2030. Je rappelle à ceux qui l'ignorent que c'est un cadre qui est fixé par l'État. C'est l'État qui finance, ce n'est pas la Ville qui finance. Alors c'est travaillé avec les Villes parce qu'il faut que ce soit adapté avec les Villes, mais c'est l'État qui définit ce qu'est la politique de la Ville. C'est l'État qui le définit, non plus avec les Villes d'ailleurs, mais avec le Territoire. Au sein du territoire Paris-Est Marne & Bois, c'est le sujet que je suis avec le sujet du logement, on a fait le choix, qui n'est pas forcément le choix qui est fait dans tous les territoires métropolitains. On a 12 territoires ; tous n'ont pas la même approche. On a fait le choix de faire en sorte que les Villes puissent exprimer ce qu'elles attendaient, parce que la situation à Fontenay n'est pas forcément la même qu'à Saint-Maur, celle de Villiers n'est pas forcément la même qu'à Champigny. On a 9 QVP qui rentrent dans le cadre de la politique de la Ville au niveau du Territoire et cette compétence - cela répondra à votre question sur les effectifs, Monsieur MAILLER - cette compétence, elle ne dépend plus de la Ville, elle dépend du Territoire. Donc les effectifs, ils sont au Territoire. Alors après, nous, on accompagne encore sur un certain nombre de sujets, mais la compétence est bien au Territoire et pas à la commune. Oui, on a défini, au regard de ce qu'était l'expression des acteurs de la politique de la Ville, mais aussi au regard du diagnostic que l'on a, qui n'est pas très innovant au fond. On connaît notre Ville, on sait quelles sont les problématiques dans les quartiers : la santé, la réussite éducative, la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle et puis la question de la sécurité. C'est les quatre thèmes qui sont revenus dans les ateliers qui ont été travaillés. Justement, on a fait des ateliers autour de ça. Je le dis : cet

atelier du 12 octobre, il a été fait en accord avec le préfet à l'égalité des chances, mais c'est le préfet à l'égalité des chances qui a véritablement impulsé ce choix, avec la Ville bien évidemment. On a animé ensemble, le préfet à l'égalité des chances et moi-même, le démarrage de ces ateliers, et après les différents acteurs ont pu coconstruire justement des propositions qui ont été intégrées dans les axes. Alors vous demandez quels étaient les acteurs. Quand vous avez parlé tout à l'heure de la question de la santé mentale, eh bien on avait la Maison de l'adolescent qui était là, le point écoute, nous avions aussi plusieurs associations qui interviennent dans les quartiers, nous avions aussi des représentants du Territoire, de la mission locale, tous ceux qui interviennent au sein des quartiers, le service jeunesse aussi, tous ceux qui, au fond, sont impliqués, qui partageaient le diagnostic qui était celui que l'on avait défini dans les quatre axes dont je vous ai parlé.

Alors vous pouvez toujours dire qu'il n'y a pas assez, il n'y a pas assez, c'est un peu toujours la même approche de dire qu'il n'y a pas assez. Pour l'instant, on est sur des axes, on ne détaille pas encore précisément action par action. Ça, ce sera dans le document qui sera consolidé par le Territoire. Je viens de vous le dire, et cela a été évoqué par David SLIMOVICI dans le cadre de la présentation de ce rapport : ce qui est proposé par les Villes va être consolidé par le Territoire. L'ingénierie est au fond au Territoire. C'est exactement, si vous avez suivi ce dossier, comme le PLU. Pour le PLU, les Villes ont travaillé sur ce qu'elles voulaient dans la Ville chacune. Les 13 communes ont été respectées dans leurs choix, mais toute la partie administrative, elle est consolidée par le Territoire. Eh bien là, c'est la même chose. Le diagnostic en tout cas, il est très intéressant. Ce qui est intéressant aussi, parce que vous évacuez très rapidement le sujet qui, pour nous, était un sujet essentiel : il a fallu avoir de longues discussions avec l'État pour faire en sorte que l'on maintienne nos cinq quartiers en politique de la ville. Il était question que le quartier d'Égalité disparaisse, parce qu'il n'avait pas le seuil suffisant pour pouvoir être dans un quartier aujourd'hui classé en QPV. Pour être en QPV, il faut minimum 1000 habitants. Et donc on a élargi le périmètre pour faire en sorte de garder ce secteur, sinon nous le perdions, et donc les dotations potentielles avec. Et puis nous avons réussi à obtenir - et je l'avais déjà évoqué lors du précédent Conseil municipal - à avoir l'intégralité du secteur des Cités-jardins dans le secteur des Quatre-Cités, puisque l'on avait quand même une partie importante des Cités-jardins qui n'avait pas été intégrée par le passé. On a fait valoir ce qui nous semblait être cohérent, et au fond, on l'a obtenu.

Madame CAPORAL, vous demandez ce que sont les bataillons de prévention. Eh bien c'est une association bien connue à Champigny qui s'appelle ACP, et qui intervient avec des éducateurs de rue, pour justement, dans le cadre de la Cité éducative, notamment en lien avec le collège Elsa-Triolet et le collège Boileau, puisque c'est un dispositif qui est commun sur le quartier du Bois l'Abbé, pour venir en soutien de l'action qui est menée par l'État avec une prise en charge qui est, là aussi, faite par l'État. Et avec mon collègue de Chennevières, on s'est beaucoup battu d'ailleurs pour que l'État prenne pleinement en charge ce dispositif, parce qu'au départ, il était question que nous prenions en charge une part. Et cela ne nous semblait pas cohérent au regard de ce qui doit être fait par l'État sur cette question-là. Ce qui me permet de dire au passage d'ailleurs que, contrairement à ce que j'ai pu entendre de la part de certains, qu'il n'y avait plus d'éducateurs de rue à Champigny, que ces gens qui ont prétendu cela ont menti une fois de plus. Et d'ailleurs souvent en exploitant même des drames absolus. Donc des éducateurs de rue, il y en a. Il y en a eu par le passé, il y en a toujours. Et on travaille avec ACP, et ACP d'ailleurs faisait partie des acteurs qui étaient conviés dans le cadre de cet atelier.

Vous parlez, Monsieur MAILLER, du Conseil citoyen. Oui, il existait. Je vais citer le préfet à l'égalité des chances. Il a fait le tour dans l'ensemble du département, il m'a dit : « Je n'en ai trouvé qu'un seul qui fonctionne ». Ce n'était pas à Champigny en l'occurrence. Partout, le constat est un peu le même : la

participation des citoyens dans les quartiers, avec le Conseil citoyen qui vient parfois se surajouter aux villes qui disposent d'un conseil de quartier, ça ne marche pas. Et moi, il me semble que le lieu où, effectivement, on peut avoir de la participation citoyenne, eh bien c'est le Conseil de quartier. Et cela nous permet d'ailleurs d'avoir une approche égalitaire entre les quartiers. J'espère que vous serez sensible à cet argument, c'est-à-dire qu'au fond chaque quartier a le droit d'exprimer ses souhaits, que l'on soit en QPV ou qu'on ne le soit pas. Et le dispositif des Conseils de quartier est effectivement pertinent.

Alors dans le diagnostic, ils apparaissent. Dans les orientations telles qu'elles sont définies dans Quartiers 2030, au fond le Conseil citoyen a plutôt tendance à disparaître. Je ne sais pas si c'est bien ou si c'est mal ; il est laissé la possibilité de le faire vivre sous une forme un peu différente de ce qui existait avant avec quelques obligations mais, en réalité, on voit bien que, dans beaucoup de villes, en fait, c'était une instance qui ne fonctionnait pas.

Vous nous avez parlé de la mutuelle communale. C'est très bien. Vous avez lu notre programme municipal, c'est parfait. Vous voulez le reprendre, c'est encore mieux. Il faut toujours s'inspirer des bonnes idées. J'ose espérer que vous avez donc les bonnes lectures. Mais, en fait, on a été un peu rattrapés par la Région puisqu'il y a une mutuelle régionale aujourd'hui qui s'adresse à l'ensemble des Franciliens, et donc qui répond en grande partie à la demande. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à travailler, en tout cas pour le sujet du personnel en particulier.

Voilà ce que je peux vous dire. Aussi Madame CAPORAL avait demandé une précision sur la notion de police et habitants. Oui, eh bien c'est essayer de rapprocher, dans le cadre d'opérations de police, la population avec les forces de police quelles qu'elles soient. C'est comme ça, par exemple, que la police municipale pratique auprès des jeunes, la possibilité de faire le permis internet ou le permis piéton dans les écoles, et donc favoriser aussi ce rapprochement-là, dès le plus jeune âge puisqu'on le fait pour les cm2 en particulier, et c'est une opération qui est tout à fait positive et appréciée. En tout cas, c'est aussi le sens de l'action qui est menée. Alors ces contrats de ville revus, qui s'appellent maintenant "Engagement de quartiers 2030", on va voir comment ils vont évoluer. On aura l'occasion d'en reparler dans un vœu, mais on a quand même des inquiétudes sur le financement, puisque le coût de rabet de Bercy nous amène à avoir une baisse de 50 M € sur les dotations à la politique de la ville. Je ne vais pas rentrer dans la discussion là-dessus, on aura l'occasion d'en reparler dans le cadre du vœu qui est proposé ce soir.

Voilà. Donc ce contrat, il va aller au Territoire ; donc après, il sera finalisé pour le cadre des 9 quartiers en politique de la ville que nous avons sur le Territoire. Monsieur MAILLER, brièvement peut-être... »

M. MAILLER

« Oui, oui, très rapidement. Comment vous pouvez, parce que là, cela fait aussi l'objet d'une des circulaires de l'État, celle du mois de mai, comment vous comptez, à travers ce que j'ai lu, parce qu'a priori je ne vois pas comment, aller vers une mobilisation aussi représentative que possible des habitants, avec une attention particulière à ceux que l'on entend le moins, notamment les femmes, les jeunes et les personnes les plus précaires ? La concertation pour être réussie ne peut en effet se limiter aux acteurs du quartier déjà impliqués.

Et je voudrais réagir sur ce que vous disiez sur les Conseils de quartier. Pour y avoir participé, et avoir eu un échange au quartier des Mordacs où une maman avait posé une question sur les moyens donnés aux écoles, et où j'ai voulu intervenir en disant que l'on était dans le cadre de la préparation budgétaire et que l'on pouvait, on m'a dit que ce n'était pas le lieu pour en discuter. Donc vous me permettez d'avoir quelques doutes sur la réalité de ce que peuvent être les Conseils de quartier dans ce dispositif.

Et je voulais savoir aussi ce que c'est que "créer et animer un authentique réseau local des acteurs économiques", et pourquoi vous mettez une phrase "renforcer les liens entre les entreprises acteurs économiques" avec tout plein d'autres choses, mais pas forcément dans les QPV, alors que moi, je penserais qu'ils seraient plutôt en priorité dans les QPV puisque c'est là qu'il y a le moins d'emplois et le plus de précarité.

Et pour finir sur le développement économique, pourquoi ne pas avoir aussi comme axe le fait d'utiliser les marchés publics puisqu'il y a des possibilités d'avoir des clauses sociales ? Je sais que l'on essaye de le faire dans certains domaines, et pourquoi ne pas l'acter ? C'est pour cela que je pense que ce document aujourd'hui n'est pas à la hauteur de ce qu'il pouvait être.

Et, effectivement, même si vous ne nous avez pas permis de créer un groupe, mon collègue et moi, on est deux, donc à partir de deux, on peut être un groupe, même si ce n'est pas reconnu dans le règlement intérieur que vous avez modifié, en limitant à trois le nombre de personnes pour faire un groupe. »

Monsieur le Maire

« Que nous n'avons pas modifié, que nous avons voté. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, pour vous répondre, sur les axes du développement économique, on se préoccupe bien évidemment de tous les quartiers. Si la mission locale voit la pérennité de son activité sur un secteur comme le Bois l'Abbé, on a justement un projet avec une forte ambition. C'est bien ce que l'on fait de façon très concrète, pas simplement à travers des déclarations, puisque tous les partenaires, en particulier l'État, ont été particulièrement sensibles justement à ce projet de pôle économique autour notamment de la mission locale, des questions d'emploi, d'insertion, d'entreprise. Et quand vous demandez ce que c'est que de faire travailler tout le monde en réseau, eh bien c'est cela justement. Ce n'est pas seulement avoir un club d'entreprises que l'on a, avec lequel on est ravis de pouvoir travailler, mais aussi la mise en réseau. Vous voyez là, par exemple, on est en train de développer quelque chose - j'aurai l'occasion de vous le redétailler - qui nous permet d'avoir une douzaine de jeunes, des quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs en priorité, qui vont suivre une formation avec un emploi à la clé, grâce à des dispositifs en lien avec l'ANRU. Eh bien tout cela, c'est quand même extrêmement positif. Donc cela suppose de faire travailler et la mission locale et la structure porteuse, plus ensuite ceux qui vont venir pour avoir les marchés sur la rénovation urbaine. Quoi de mieux au fond que d'avoir des jeunes que l'on forme et qui s'approprient véritablement le projet de rénovation de leur quartier ? Je crois que c'est quand même quelque chose d'extrêmement positif.

Par rapport à la remarque que vous faisiez sur le quartier des Mordacs, oui je pense que l'on vous a répondu de façon extrêmement juste et pertinente. Le Conseil de quartier, c'est fait pour parler des problématiques du quartier. Ce n'est pas fait pour en faire, comme vous essayez de le faire à chaque fois, une tribune politique en essayant de faire un mini Conseil municipal. Ce n'est pas l'objet. Ce que l'on attend, c'est l'expression des habitants. Et vous vous amenez des sujets, sur un quartier qui n'est pas le vôtre d'ailleurs, pour expliquer qu'au fond, c'est sur ce quartier-là qu'il faut parler des finances. Des questions qui ne sont pas en lien. Donc on connaît la méthode, et on vous connaît en particulier. Bien on va passer au vote. Non... »

M. MAILLER (hors micro)

« Vous me mettez en cause... »

Monsieur le Maire

On va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur cet engagement quartiers 2030 ? Très bien, c'est noté. Des abstentions ? Et des votes pour ? Les quartiers apprécieront.

Point numéro 5, Jacqueline BENAHMED. »

à la majorité

38 votes pour dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

2 votes contre dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

8 abstentions dont 3 procurations (Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOOMO, Mme KEITA-GASSAMA

5) Restitution de la compétence cimetièrre à la Ville de Villetaneuse et révision statutaire – Adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Par cette délibération, il s'agit d'approuver la restitution de la compétence cimetièrre exercée par le SIFUREP à la Ville de Villetaneuse ainsi que les modifications des statuts du syndicat en conséquence, et d'approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP, Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, au titre des compétences services extérieurs des pompes funèbres et crématoriums et sites cinéraires.

L'avis des commissions

C'est une délibération approuvée à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission et de la 1^{re} commission.

il n'y a pas de questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

Point numéro 6, mandat spécial, donc Henrique RIBEIRO. »

à l'unanimité

6) Mandat spécial de représentation à Alpiarça - Portugal

M. RIBEIRO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Comme vous le savez, la Ville de Champigny-sur-Marne est jumelée à la Ville d'Alpiarça au Portugal. Et donc c'est à l'occasion du cinquantième anniversaire de la révolution des Œillets que la Ville d'Alpiarça a invité une représentation des membres du Conseil municipal à être présents les 24 et 25 avril 2024. Donc afin de répondre à cette invitation et en application de l'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les fonctions de maire, d'adjoint au Conseil municipal, président et membre de délégations spéciales donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au Conseil municipal d'accorder un mandat spécial à Monsieur Laurent JEANNE, à Monsieur Henrique RIBEIRO et à Madame Isabel CIPRIANO pour représenter le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne au mois d'avril 2024. C'est un événement qui me touche particulièrement puisque mes parents ont fui la dictature au Portugal. C'est un moment fort pour la communauté portugaise. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? M MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, comme vient de le dire Monsieur RIBEIRO, je pense que c'est une page importante de l'histoire du Portugal. Je regrette juste qu'effectivement vous n'avez pas eu, peut-être, l'idée de proposer à quelqu'un de l'opposition d'aller là-bas parce qu'il me semble que c'est aussi montrer l'unité de notre ville sur ces sujets-là. »

Monsieur le Maire

« Alors, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous répondre de façon très sereine pour vous dire les choses. Tout d'abord, si vous avez envie de montrer l'unité vis-à-vis des Portugais, vous êtes le bienvenu le 25 au soir où il y aura des manifestations à Champigny.

On part à trois puisque les choses ont été définies avec la ville d'Alpiarça, et moi je n'ai pas pour habitude, quand on est invités quelque part, de dire : Ah ben, en fin de compte, on a ramené des gens en plus... On a défini un nombre. Cela a été fait en collaboration avec notre Ville jumelle. Par ailleurs, vous qui voulez nous faire des leçons, quand moi, j'étais dans l'opposition, c'était le cas aussi d'un certain nombre des collègues qui sont autour de moi, jamais on n'a été invités à quoi que ce soit. Et pourtant, des fois, vous partiez, pas à trois, vous partiez à vingt, des fois vous restiez plusieurs jours. À chaque fois, vous me dites : "C'est pas moi, c'est pas moi." Vous êtes communiste, vous étiez sur la même liste, vous avez tout partagé. C'est un peu facile de dire que c'est pas moi. D'accord ? Donc de nous faire des leçons en permanence comme vous le faites, là encore, sur un sujet de cette nature-là, c'est, une fois de plus très, très mal venu, y compris quand on va défiler dans certains endroits avec des écharpes tricolores, ce qui n'est pas du tout dans le respect du protocole républicain. Donc je crois qu'il y a des fois, il vaut mieux s'abstenir plutôt que faire des réflexions de cette nature.

En tout cas, on va passer au vote. Alors je précise, en particulier pour que tout le monde soit très détendu sur le sujet, on n'a même pas l'hébergement. On est invités par la commune d'Alpiarça comme

on les avait invités d'ailleurs quand ils sont venus à Champigny. Et donc c'est la prise en charge d'un billet d'avion sur Transavia à 186 € par personne. Vous voyez, les dépenses de la Ville ne seront pas trop affectées par ce déplacement. Moi, j'ai retrouvé des factures où cela se comptait en dizaines de milliers d'euros sur des déplacements, et où nous n'avions pas été conviés, je vous le confirme.

Bien, on passe au vote : qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Point numéro 7, Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

7) Remise de dette contractée envers la Ville de Champigny-sur-Marne

Mme THIROUX

« Bonsoir chers collègues, cette délibération concerne une remise gracieuse partielle de dette d'un montant de 2293,73 € une dette contractée sur l'année 2014-2015 concernant un ancien agent de la Ville.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« J'avais juste une question sur la précédente délibération : est-ce que les personnes qui demandent un mandat spécial pour voyager peuvent participer au vote ? »

Monsieur le Maire

« Ah oui, bien sûr. »

Mme ADOMO

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas une instance particulière. C'est juste un déplacement. Pas d'autres questions ? Si, sur cette délibération, je vous en prie... »

Mme CAPORAL

« Je voudrais aussi revenir sur la précédente... »

Monsieur le Maire

« Eh bien décidément... »

Mme CAPORAL

« Puisque vous ne m'avez pas laissée parler tout à l'heure. C'est pour dire qu'en fait, vous accusez beaucoup, mais vous n'apportez jamais de preuves. Donc quand vous avez quelque chose à reprocher, pourquoi n'apportez-vous pas les preuves ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL... »

Mme CAPORAL

« Vous ne les avez pas, et donc montrez-les si vous les avez. Sinon on peut douter de la véracité de ce que vous dites... »

Monsieur le Maire

« Très bien. Si vous voulez, je vais répondre à votre demande. Je vais faire la publication de l'ensemble des preuves que j'ai trouvées ici. Alors il y en a certaines que je ne pourrai pas encore faire, parce qu'elles n'ont pas encore été jugées. Donc il y a des articles 40. Les premières l'ont été. Certains ont été condamnés à 18 mois de prison, un demi-million d'euros à rembourser, et beaucoup de choses aussi concernant y compris la façon dont a été gérée votre liste aux dernières élections municipales. Puisque vous voulez aller plus loin, on peut y aller. Quand des détournements de fonds ont fait pendant une campagne, on peut vraiment en parler, je le dis clairement ce sera au PV. »

Mme CAPORAL

« Il faut le prouver. »

Monsieur le Maire

« Mais j'ai la preuve, j'ai même le chèque. »

Mme CAPORAL

« Eh bien alors, montrez-le chèque, alors. »

Monsieur le Maire

« Non, non, je ne vais pas le montrer maintenant. On n'est pas un tribunal ici, on est une assemblée délibérante. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais ce serait bien alors que vous gardiez cela pour le tribunal. »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais ne vous inquiétez pas, le tribunal l'a. Et donc on attendra les jugements. Mais, vous savez, la justice est parfois longue, et en tout cas, certains auront à répondre de leurs agissements. Bien. En tout cas on est un peu loin de ce que nous avons évoqué puisqu'on est sur la remise de dette d'un de nos agents. Et donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Point numéro 8, David SLIMOVICI. »

à l'unanimité

8) Création d'un poste de cheffe ou de chef de service technique et logistique à la direction des affaires culturelles

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire. Le Conseil municipal est invité à approuver par délibération la création d'un poste de chef de service technique et logistique à la direction des affaires culturelles. Vous avez dans le rapport la description de ce poste.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Comme chaque fois, nous expliquons pourquoi nous voterons contre, effectivement parce que nous ne sommes pas favorables à la mise en œuvre des dispositions de cette loi de 2019 dont vous parlez et pour laquelle vous m'avez conseillé, lors du dernier Conseil municipal, de me présenter pour pouvoir la changer. J'espère, comme vous l'avez dit, que vous apporterez votre soutien, puisque vous me l'avez proposé.

Ceci étant, je voudrais revenir sur les échanges que vous avez eus tout à l'heure. Encore une fois, les arguments d'autorité ne veulent pas dire la vérité. Vous laissez rarement la possibilité aux gens que vous accusez ou aux gens que vous invectivez de vous répondre. Cela dénote votre manière de concevoir la démocratie.

Donc pourquoi nous votons contre ? Non pas sur le fait de recruter un agent ou de conforter l'agent dans le poste où il est, mais simplement parce que la délibération que vous portez, elle va dans le sens de cette loi de 2019, qui fragilise le statut des fonctionnaires en permettant de recruter au même niveau un titulaire et un contractuel. C'est pour cette raison-là, non pas qu'il ne faille pas créer des postes, mais ces postes, ils doivent être créés en donnant une priorité, presque une exclusivité, au recrutement des titulaires. C'est pour cela que, lorsqu'il y avait des postes où l'on sait très bien que dans la fonction publique, du fait de leur spécificité et de leur niveau d'expertise, on ne peut pas en trouver parce qu'il n'y a pas de cadre d'emploi, eh bien en général, on s'abstient sur ce genre de vote. »

Monsieur le Maire

« Donc vous me conseillez d'être hors-la-loi ? Eh bien on applique la loi, tout simplement. Et quant à ce que vous avez dit, je ne vous ai jamais dit que je vous soutiendrai pour une élection législative. Je vous ai dit que si vous vouliez vous présenter, vous pouvez vous présenter, et que je vous invitais à le faire si vous voulez changer la loi. Cela ne veut pas dire que je vais vous soutenir. Il ne faut quand même pas rêver (*Rires*) Là, je crois que vous avez peut-être pris vos rêves pour des réalités, mais il ne faut quand même pas exagérer. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« En fait, nous nous demandons si nous allons continuer à voter pour ces créations de postes. On trouve qu'il y a un grand nombre de départs et, effectivement, je pense que cela a l'air de nuire à la stabilité des équipes. Donc on a l'impression que, vraiment, il y a un turnover très important dans les équipes, et c'est bien dommageable. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, je crois que vous ne comprenez pas très bien le sens des délibérations. Je vais laisser Aurore THIROUX vous l'expliquer. »

Mme THIROUX

« Les délibérations que l'on passe sur les créations de postes, c'est pas forcément un mouvement. Il n'y a pas de mouvement. L'agent est toujours en poste. Ce sont des créations administratives. Ce n'est pas parce qu'un agent est parti, donc il n'y a pas de mouvement. Personne n'est parti, ne vous inquiétez pas Madame CAPORAL. »

Monsieur le Maire

« Bien. Donc on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ? Eh bien voilà c'est adopté.

Point numéro 9, Léon NGANDÉ. »

à la majorité

46 votes pour dont 6 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE)
2 votes contre M. MAILLER, M. SY

9) Création de trois postes d'instructrices ou instructeurs droit des sols au service du droit des sols à la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'économie

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la création de trois postes d'instructrices ou instructeurs droit des sols au service du droit des sols à la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'économie. Donc, comme Madame THIROUX l'a précisé tout à l'heure, il s'agit de créations administratives. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, c'est juste une question purement technique : l'instruction du droit des sols n'a pas été transférée à l'EPT ? »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est que la partie réglementaire de l'urbanisme qui est transférée à l'EPT. D'autres questions, d'autres interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Monsieur MAILLER et Monsieur SY, vous n'avez pas voté. »

M. MAILLER (hors micro)

« Si, on a voté contre. »

Monsieur le Maire

« Ah ben vous n'avez pas levé la main, donc je vous remercie de le faire pour l'administration, pour qu'ils puissent enregistrer votre vote. C'est bien noté. Point suivant, donc point numéro 10, Léon NGANDÉ. »

à la majorité

46 votes pour dont 6 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE)
2 votes contre M. MAILLER, M. SY

10) Approbation du règlement régissant les conventions bilatérales 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux du contingent communal de Champigny-sur-Marne

M. NGANDÉ

« Alors il s'agit de l'approbation du règlement régissant les conventions bilatérales 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux du contingent communal de Champigny-sur-Marne, autrement dit le passage de la gestion en stocks à la gestion en flux.

Alors une question de Monsieur LURIER au cours de la séance de la première commission : Monsieur LURIER demande si la Ville ne risque pas d'avoir moins d'attributions du fait du passage en flux. Réponse apportée en commission. Il demande aussi si la typologie des logements sera affectée. Réponse apportée en commission.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission, deux abstentions : Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, bonjour à toutes et à tous. Je voudrais commenter cette délibération dont le sujet interroge beaucoup. Vous le savez : la gestion en flux donnera certainement de la souplesse aux bailleurs, en leur permettant des attributions sans tenir compte du contingent. Actuellement, lorsqu'un logement

se libère, il revient au réservataire de proposer une candidature pour une nouvelle attribution. Si le logement est réservé par la commune, c'est la commune qui est proposée, s'il est réservé par le bailleur, c'est le bailleur qui est proposé, et ainsi de suite. Avec la gestion en flux, lorsqu'un logement se libérera, le bailleur pourra immédiatement proposer les candidatures sans passer par le réservataire. Autrement dit, il n'y aura plus de logements strictement réservés, mais une masse de logements répartis entre réservataires. Cela veut donc dire qu'un logement dépendant actuellement du contingent communal pourrait, suite à un congé, être attribué à un autre réservataire. Par exemple - c'est d'ailleurs beaucoup d'élus qui en ont fait la remarque – par exemple le préfet qui attribue, vous le savez, les DALO. Cependant, la vérité, c'est que la gestion en flux ne réglera rien et que la résolution de la crise du logement ne passera que par la production de logements sociaux en nombre suffisant, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Mais, au-delà de cette remarque, le hasard du calendrier est parfois curieux ; il y a juste 70 ans, le 1^{er} février 1954, l'abbé Pierre lançait son appel. Un appel qui a permis à l'époque une véritable prise de conscience de la situation des sans-abris. Mais, 70 ans après, le constat est là : en matière de logement, nous sommes confrontés à une situation insupportable. Combien de nos concitoyens dorment quelquefois dans des caves, des halls, dans leur voiture, des abris de fortune où sont quelquefois à la merci des marchands de sommeil ? Cela ne peut plus durer, et la situation est alarmante, et de plus en plus d'associations, d'institutions, voire d'entreprises l'expriment fortement : il faut donc des actes politiques forts pour enrayer la crise qui sévit dans tout le pays où sont comptabilisés, aujourd'hui, près de 2,5 millions de demandeurs de logement. En Île-de-France, 780 000 ménages sont dans l'attente d'un logement social, 100 000 pour le département (ce chiffre n'a jamais été atteint) et plus de 4500 dans notre Ville. Chaque année, c'est moins d'une demande sur dix qui est satisfaite, d'où la colère qui s'exprime dans le pays. Et pourtant la production, malgré tout cela, malgré ce constat alarmiste, la production de logements sociaux dans notre pays n'a jamais été aussi basse. Pour faire face à la crise, il est nécessaire, beaucoup le disent, de construire 200 000 logements sociaux par an jusqu'en 2040. Pour y parvenir, nous avons donc besoin d'une politique audacieuse. Il faut que l'État redonne aux bailleurs sociaux les moyens de construire, de rénover et d'entretenir leur patrimoine. Il faut que l'État aussi impose le respect de la loi SRU aux communes carencées, avec de véritables sanctions plutôt que la multiplication des assouplissements qui constitue, si je puis dire, une prime aux Maires qui sont dans l'illégalité alors qu'ils devraient être inéligibles tout simplement. J'en veux pour preuve récemment la volonté d'intégrer les LLI dans la loi SRU. Quelle belle aubaine pour les Maires qui sont déjà hors-la-loi aujourd'hui ! De même, il est nécessaire, je crois, que le schéma directeur d'Île-de-France de Madame PÉCRESSÉ prévoyant d'interdire aux communes comptabilisant plus de 30 % de logements sociaux d'en construire de nouveaux, soit abrogé. Les élus de notre groupe pensent qu'il est urgent et impératif de mettre en œuvre une politique du logement libérée de la spéculation, qui garantisse à chacun le droit à un toit. Pour y parvenir, il est donc nécessaire de mettre en place un plan pluriannuel de développement du logement social, et nous défendons dans ce sens le projet d'un service public du logement qui maîtriserait le prix du foncier - c'est une vraie question aujourd'hui, et tous les Maires l'expriment par ailleurs - le financement, la construction et le prix des loyers, qui ne devraient pas dépasser 20 % des revenus des ménages, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Moi, je n'ai pas bien compris la question du passage gestion de stocks-gestion de flux, mais j'ai quelques questions néanmoins dessus. Donc si Monsieur NGANDÉ peut m'expliquer, cela me permettra de mieux comprendre.

Tout d'abord, moi, ce qui me gêne un petit peu dans ce qui nous est présenté, c'est que d'ores et déjà, on n'a pas un bilan en fait de l'existant. Quand je dis un bilan de l'existant, c'est-à-dire que sur notre territoire, aujourd'hui, les logements sociaux comment se répartissent-ils entre les PLAI, les PLUI, les PLUS, les PLS ? D'ailleurs on ne voit même pas apparaître dans votre document les PLI, qui sont aussi des logements sociaux. On ne voit pas aujourd'hui non plus dedans quelles sont les tailles actuelles des logements, et surtout on ne peut pas les comparer avec les besoins des habitants, les quelque, je crois, 6000 demandeurs de logement sur la Ville, quels types de logement ils demandent et dans quels types de logements ils sont actuellement ? Cela aurait permis de comprendre les choix que vous faites. Si on prend la page 8 du document "le bailleur s'efforcera de proposer à la Ville une répartition des logements respectant les types de financements suivants : entre 5 et 10 % des logements PLAI. Pourquoi vous faites ce choix, en sachant qu'effectivement ce sont quand même les logements qui sont attribués aux plus modestes ? Pourquoi vous mettez entre 80 et 90 % les logements en PLUS et 5 à 10 % pour les logements PLS, et rien sur les PLI ? De la même manière, sur les typologies suivantes, on nous dit : bien oui, il y a minimum 50 % supérieur ou égal au T3, et maximum 50 % inférieur au T3. Mais est-ce que cela, aujourd'hui, répond réellement aux besoins des Campinois ou est-ce que cela répond à d'autres besoins, pas des Campinois ? Et donc, du coup, les Campinois qui sont en difficulté aujourd'hui, notamment dans les PLAI, eh bien peut-être qu'ils n'auront plus de possibilités, dans le cadre de ce que vous proposez, d'aller vers des logements plus grands ou en tout cas éventuellement de pouvoir être relogés de cette manière-là. Donc on voudrait avoir quelques éléments là-dessus afin que nous puissions déterminer si nous devons nous abstenir ou voter contre ce projet. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Léon NGANDÉ. »

M. NGANDÉ

« Alors sur le nombre de questions que vous venez de poser, ce que je peux vous dire, c'est que ce principe, cette convention bilatérale est régie par la loi ELAN de novembre 2018, qui devait déjà être mise en application depuis novembre 2023. Donc les bailleurs ont accusé beaucoup de retard vis-à-vis de cette convention, c'est pour cela qu'il y a eu une accélération pour la mettre en place. Alors ceci est une délibération qui présente les grands principes de cette convention mais, par la suite, il y aura des délibérations bien précises bilatérales avec tous les bailleurs. D'ailleurs aujourd'hui, la ville et les services, et moi-même, avons rencontré la majorité des bailleurs pour cette convention-là. Et en ce qui concerne les plafonds, ce que vous appelez les types de logements, cela correspond aux plafonds. Quand vous parlez de PLAI, de PLS, de PLUS, cela correspond aux plafonds des ménages. Et ça, ce sont les grands principes qui ont été intégrés dans la loi. Donc aujourd'hui, nous ne l'avons pas encore mise en place. Par la suite, on va avoir une délibération avec chaque bailleur pour définir les mesures applicables, bailleur par bailleur. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, ça j'ai bien compris les différences entre les PLAI, les PLUS, les PLS, les PLI. Maintenant ce que j'aimerais comprendre, c'est comment vous avez décidé que ce serait entre 5 et 10 % pour les PLAI, 80 à 90 % pour les logements PLUS dans la répartition des logements, 5 à 10% pour les PLS ? C'est cela. Ce sont les éléments chiffrés qui doivent permettre à la fois à partir de ce qui existe aujourd'hui sur la commune, sur les demandes des demandeurs de logements sur Champigny et sur les types de logements qui existent déjà sur Champigny au niveau des tailles. »

M. NGANDÉ

« Comme je vous l'ai dit, c'est la loi ELAN qui a défini ces pourcentages. Ce n'est pas la Ville ni le bailleur. C'est imposé par la loi. »

Monsieur le Maire

« Bien. Je pense que l'on a répondu à l'ensemble des questions. Simplement peut-être pour préciser un élément, pour Monsieur FAUTRÉ, il n'est pas lieu ici de faire le débat que j'ai déjà eu en séance aujourd'hui toute la journée avec vos amis et camarades : Madame MALAISE, Madame GARNIER, Monsieur ORJEBIN et divers sur la question du SDRIF. Et vous dites qu'il y a effectivement une mesure dans le SDRIF qui vous pose une difficulté sur la question des 30 %, ce que l'on appelle le dispositif anti-ghetto. Mais il y a aussi la volonté de continuer à construire 70 000 logements, de définir des zones pour pouvoir les construire. Et c'est tout l'enjeu aujourd'hui de la question du logement en Île-de-France, c'est la réorientation territoriale : faire en sorte qu'effectivement, on construise plus de logements sociaux dans les villes carencées et moins dans les villes qui en ont déjà, pour certaines, plus de 70%. Il ne faut pas ajouter de la difficulté à de la difficulté. Il faut que l'effort que représente l'investissement dans le logement social - sur ce plan-là, on peut se rejoindre - il doit être partagé par tous. Par tous. Donc il faut une impulsion de l'État, je suis assez d'accord. On attend un peu d'ailleurs certaines impulsions. On a déjà eu trois ministres du Logement qui se sont succédé, qui n'ont pas fait d'annonces fortes pour soutenir le secteur, parce qu'il faut quand même dire les choses aussi : c'est que l'on a la majeure partie des bailleurs, aujourd'hui, qui ne sont plus en capacité de porter des opérations. Ils le font dans des opérations de promotion, de co-promotion, et donc avec des acteurs privés. Et donc c'est bien aussi l'un des enjeux, c'est que l'on a un secteur de l'immobilier qui est un peu à l'arrêt actuellement qui, on l'espère, reprendra parce que l'on a besoin, à la fois, de construire du logement privé, mais aussi du logement social sur l'ensemble de la Région dans un secteur qui est très tendu. Mais il faut aussi qu'il y ait un juste équilibre. Et je me souviens d'une période où vous-même, vous disiez : ces villes-là doivent en faire et vous aviez dit : nous, on doit en faire peut-être un peu moins. Eh bien c'est ça, le rééquilibrage territorial. Sinon on continuera à garder les disparités qui ne sont pas bonnes pour une société. On doit pouvoir vivre tous ensemble et, au fond, ce qu'il faut, c'est que le logement social soit justement réparti. Voilà. On est sur un premier règlement. Si on a pris effectivement, comme l'a très justement indiqué Léon NGANDÉ, un petit peu de décalage, c'est aussi parce que l'on a eu des difficultés avec un bailleur, bien connu à Champigny, pour avoir sa gestion en flux. L'état, on n'a pas eu de mal à l'avoir de la part de Paris Habitat, de Valophis ; par contre, une structure, que je crois que vous connaissez bien puisque vous y êtes administrateur, où cela a été particulièrement difficile, on a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de retard, ce qui en dit long d'ailleurs sur la façon de gérer de la part de ce bailleur. En tout cas, on y est parvenu non sans mal, et donc aujourd'hui, on va pouvoir travailler avec ce bailleur. Enfin on l'espère... pour pouvoir faire en sorte que la question de la gestion de ce qui était le contingent communal fonctionne pour le mieux.

Mais je peux vous rejoindre sur un point. Vous dites : on est préoccupés par la gestion du contingent qui pourrait effectivement revenir au préfet dans le cadre des DALO, on est aussi préoccupés du PMHH qui pourrait faire en sorte qu'au fond, plus aucune Ville ne pourrait avoir la main sur un logement. Ce serait le président de la Métropole, et uniquement lui, et le préfet. Voilà. Donc ça aussi, j'espère que vous nous rejoindrez dans cette position à défendre qui est que, aujourd'hui, les élus locaux pourraient demain être complètement déconnectés de cette situation. Bien donc je vous propose d'adopter ce règlement régissant les conventions bilatérales pour la période 2024-2026. Oui Monsieur SY. »

M. SY

« Merci, bonsoir à tout le monde. Alors deux choses. Je voudrais rebondir sur ce que vous avez évoqué : la séance qui s'est tenue aujourd'hui au Conseil régional. Ce n'est pas exactement ce que vous avez dit, à part si c'était une boutade. Vous avez dit, lors de cette séance, que vous souhaitiez créer des ghettos.»

Monsieur le Maire

« Non. »

M. SY

« Je ne sais pas si c'est une boutade ou pas. J'ai la vidéo, on pourra la publier dès demain. Entre ce que vous dites à la Région et ce que vous dites à la Commune, c'est toujours un double discours. J'ai la vidéo, on pourra vous l'envoyer...

Monsieur le Maire

« Vous avez peut-être la vidéo, Monsieur SY. »

M. SY

« Vous me coupez la parole. »

Monsieur le Maire

« Mais je ne dis pas ça du tout. Je ne dis pas ça du tout. »

M. SY

« Je peux terminer ? Et la deuxième chose, on votera avec mon collègue contre, parce que, tout simplement, on n'est pas sûr que cela réponde - en tout cas vos explications - que cela réponde aux besoins des habitants. Merci. »

Monsieur le Maire

« Vous voterez comme vous l'entendez, bien évidemment. Mais dans cette vidéo, vous verrez que je me reprends puisque j'ai effectivement été un peu troublé par certains collègues qui hurlaient très fort, de la part de l'extrême gauche.

Vous savez, on a des MAILLER partout. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« On a un MAILLER qui s'appelle Monsieur DAMERVAL à la Région. Vous voyez, vous avez de la concurrence, qui intervient sur tout, qui coupe la parole avec une impolitesse totale, qui a fait dix-sept recours, qui les a tous perdus. Voilà. On a aussi d'autres cas qui pourraient être à traiter d'ailleurs. En tout cas, vous reprendrez la vidéo si vous voulez la reprendre, avec la malhonnêteté que l'on vous connaît sur la reprise des arguments politiques, mais en tout état de cause, si vous entendez bien, je n'ai jamais dit que j'étais favorable à des ghettos, j'ai dit qu'il peut y avoir des ghettos de riches ou des ghettos de pauvres, et que, justement, la politique régionale, c'est de rééquilibrer cela pour qu'il n'y ait plus de ghettos. Comme ça, vous pourrez le reprendre ce que je viens de dire là, et comme cela, vous pourrez être pleinement honnête dans vos propos. Bien, donc nous allons pouvoir voter ce règlement : qui est contre ? Pour ? Abstentions ? Donc le rapport est adopté.

Alors sur le point numéro 11, donc il est retiré de l'ordre du jour. »

à la majorité

38 votes pour dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

2 votes contre M. MAILLER, M. SY

8 abstentions dont 3 procurations (Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, Mme KEITA-GASSAMA

11) Acquisition des parcelles cadastrées section BI n°93 et BI n°114 sises 2, rue Proudhon et 13, rue Francis-de-Préssensé d'une superficie d'environ 1171 m² et 1463 m²

Monsieur le Maire

« On a un point à préciser avec Valophis sur cette question, un détail juridique, et donc le point est retiré de l'ordre du jour.

Avant de passer au point numéro 12, je vais prendre justement les questions diverses. J'avais dit que je prendrais les questions diverses. Je crois qu'il y en avait une de la part de Madame KEITA, mais qui l'avait déjà posée au fond dans la décision modificative. Donc cela va être la deuxième ?

Mme Keita-GASSAMA (*hors micro*)

« Non, c'est pas le musée. »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est la deuxième puisque celle du musée, vous l'avez posée alors qu'elle aurait dû être posée, normalement, pas dans la décision modificative mais dans les questions diverses. Mais je vous en prie, vous avez donc une question en plus ? D'accord. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Trois. »

Monsieur le Maire

« Trois ! »

Mme CAPORAL

« Courtes. »

Monsieur le Maire

« Eh bien on verra parce que, souvent, il y a des tiroirs. Et Monsieur MAILLER. Très bien. »
Alors point numéro 12, donc Tony PESSOA. »

12) Îlot Carnot – Acquisition d'un commerce et d'une habitation sis 3, rue Albert-Thomas sur la parcelle cadastrée AX n°22

M. PESSOA

« L'objet de la délibération concerne l'îlot Carnot avec l'acquisition d'un commerce et d'une habitation sis 3, rue Albert-Thomas sur la parcelle cadastrée section AX n°22. La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville. L'un des axes forts de ce projet est la réalisation sur l'îlot Carnot d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés. À cet effet, un accord est intervenu entre la commune et le propriétaire des biens, qui sont actuellement occupés, pour une acquisition est de 450 000 € auxquels s'ajoutent 23 000 € d'honoraires d'agence. Ce prix correspond au prix demandé par le vendeur dans le mandat exclusif de vente qui a été transmis à la commune.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission, avec deux votes contre : Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission, avec une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER ensuite. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est pour demander, comme je l'ai demandé en commission, le document d'évaluation des Domaines, ce qui me fait redemander également les deux autres évaluations des Domaines du Conseil précédent l'îlot Carnot du lot AX n°29 2, place du Marché ainsi que la section F n°8 5, rue Greffuhle. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Eh bien on vous communiquera tout cela. De mémoire, je crois que l'on est justement à l'avis des Domaines dans ce qui a été présenté. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, alors donc effectivement, il y avait cette question de l'avis des Domaines parce que, depuis que des travaux ont été engagés sur le centre-ville, de nombreux commerçants aujourd'hui, voient leur chiffre d'affaires diminuer. C'est pour cela que cela m'intéressait de connaître notamment l'avis des Domaines parce que, effectivement, si leur chiffre d'affaires baisse, sur les 44 M € que vous allez mettre hors taxes sur le projet global, effectivement, il n'y a pas que la halle gourmande, mais un projet de halle gourmande dans un centre-ville, avec un risque de concurrence importante avec les commerces existants, dont certains, aujourd'hui, ont de grosses difficultés puisque, a priori il n'y a pas d'indemnisations sur les conséquences des travaux et, a priori, vous n'allez pas vers de l'indemnisation, donc ce qui fait baisser effectivement la valeur de leur fonds de commerce, et la valeur de leur commerce tout court. Donc nous, on votera contre bien évidemment, parce que l'on estime que ce projet est inadapté aux besoins de la commune, qu'il va mettre en péril les commerces existants et dont certains sont quand même des commerces historiques. Il a déjà mis en péril les commerçants du marché, et on attend avec impatience de voir le rapport d'activité de la délégation de service public puisque, à force d'avoir augmenté à la fois les droits de place une première fois de 25 %, et puis ensuite de 7 %, je crois, pour s'aligner sur les marchés voisins et d'avoir réduit les surfaces disponibles, je pense que l'équilibre budgétaire du délégataire va certainement poser question. Et on verra quelles conséquences cela aura pour la commune. Donc, comme je le disais, on votera contre cette acquisition qui fait partie d'un projet pharaonique pour nous, et qui aura des conséquences non pas de redynamiser le centre-ville, mais au contraire peut-être de couler certains commerces auxquels nous sommes attachés. »

Monsieur le Maire

« Sur le chiffre de 44 M € et tout le reste, c'est un peu comme le SIRESCO. Mais je vais laisser la parole à Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« J'aime bien la science-fiction, mais à ce point-là, peut-être pas tout à fait. Monsieur MAILLER, comment vous pouvez savoir tout ce qui va se passer dans une halle gourmande alors que nous, on est encore en train de passer les études ? On ne sait absolument pas aujourd'hui ce que l'on va y faire précisément, donc on ne peut pas dire cela. Quand vous parlez du marché, et des commerçants pénalisés du marché, aujourd'hui, vous voyez bien qu'il y a encore des places sur le marché, et qu'on y travaille. Quand on installe des commerçants, on installe ceux où l'on peut dans nos locaux. Néanmoins, on a quand même des accords, par exemple avec OGIC, et surtout La Foncière, qui a acheté les murs des commerces. Et comptez sur nous pour que l'on n'y mette pas des doublons. Depuis le début, vous le savez très bien, on en parle suffisamment, on n'a pas du tout l'intention de concurrencer quelque commerce que ce soit, bien que je sois quand même convaincu que, quelquefois, la concurrence a du bon. Mais pour en revenir à vos propos sur la halle gourmande, laissez-la venir, vous verrez, et je suis sûr que vous apprécierez. Mais aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire quels commerces il y aura. On a des idées, mais il n'y aura, très clairement, pas de concurrence entre eux, et ça vous pouvez le noter. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur DUVAUDIER. Nos inquiétudes, elles viennent aussi de l'expérience. Il n'y a pas si longtemps que cela, la halle gourmande de L'Haÿ-les-Roses a fermé. Il y avait aussi une autre halte gourmande du côté de Gournay, donc on a des raisons de s'inquiéter, d'autant plus que l'on ne voit pas où l'on va effectivement, à part les chiffres. Et Monsieur le Maire, malgré ce que vous avez dit au dernier Conseil, ce sont bien vos chiffres, puisque ce sont les chiffres qui étaient dans le dossier lié à la DUP sur cet îlot. Donc, à partir de ce moment-là, vous comprenez que l'on puisse avoir des inquiétudes, et les commerçants que nous rencontrons également. Mais, probablement, vous me direz que ce ne sont pas les mêmes et que ce n'est pas ce qu'ils vous disent... En tout cas, ce n'est pas le sentiment qu'ils ont aujourd'hui, et ils sont plutôt inquiets sur leur devenir qu'autre chose. »

M. DUVAUDIER

« Je voudrais juste finir parce que quand même, la halle de L'Haÿ-les-Roses, je ne peux pas laisser passer. La halle de L'Haÿ-les-Roses, justement je pourrais vous dire : eh bien on va profiter des erreurs des autres pour ne pas faire les mêmes. Mais, très clairement, eux, ils ont fait une halle de commerçants, ils ont installé des commerçants de marché dans une halle, et la nôtre ne fonctionnera pas de cette façon-là, et ce ne seront pas les mêmes commerçants. Il faut savoir qu'aujourd'hui, quand vous avez dans une halle, je donne un exemple, des commerces qui restent ouverts sur une partie à l'année, ce sera plus des commerçants habitués à être commerçants que ceux des marchés ou que des commerçants qui pratiquent sur des marchés aux comestibles. Et d'ailleurs les commerçants aux comestibles, je les connais bien, et je peux vous assurer que 99 % n'ont surtout pas envie d'avoir une boutique, parce qu'ils travaillent comme cela, ils aiment travailler comme cela. Vous les rencontrez comme moi, vous le savez, ils sont heureux d'être là, et ils n'ont pas franchement envie d'être dans la halle, je vous le dis. C'est un métier différent dans une halle gourmande que sur un marché aux comestibles. »

Monsieur le Maire

« Bien. De toute façon, vous verrez comment le projet avancera sur la question de la halle, mais on voit bien la ritournelle qui est la vôtre de dire que cela va coûter 44 M €. Là, vous avez compris quand même que vous mélangiez un peu, comme on dit, les carottes et les choux, puisque l'on parle d'espaces publics et que, parmi les espaces publics, il y a aussi effectivement une halle, mais qui est bien peu en coût par rapport à l'ensemble des espaces publics. Pour autant, les commerçants, on les rencontre. Aujourd'hui, ce qu'ils nous disent, c'est que, globalement, ils voient plutôt leur chiffre d'affaires monter. Alors il y a le contrecoup de l'inflation, ces derniers mois, qui pèse un peu, mais ils arrivent plutôt à tenir, y compris dans des commerces où c'est un peu plus difficile dans le secteur, et ils tiennent. Ils tiennent et, au contraire, ils nous demandent même s'ils pourraient aller dans le programme OGIC, vous voyez. Donc s'ils nous le demandent, c'est qu'ils ont compris tout l'intérêt. Alors on peut toujours dire que tout est catastrophique, que tout va mal. C'est un peu au fond à chaque fois la même chose avec vous. Simplement, ce n'est pas ce que nous disent les commerçants. Ils disent que ce n'est pas simple parce que le pouvoir d'achat a été affecté, mais que, globalement, ils sont tout à fait heureux, en tout cas de ce qui est fait et de la façon dont ils sont accompagnés, notamment par la Ville. Voilà. Et donc vous pouvez être dans le déni le plus complet, comme vous n'arrêtez pas de ressortir la question de la halle de L'Haÿ-les-Roses, qui n'a rien à voir, qui n'est pas le même projet. Je pourrais vous citer la halle de Clamart et de Fontenay, pour prendre des choses très équilibrées, qui fonctionnent extraordinairement bien, l'une comme l'autre. Ça marche extrêmement bien. Leurs

marchés et leurs organisations fonctionnent bien. Pas Fontenay, Nanterre je voulais dire. Nanterre ou Clamart, qui fonctionnent extrêmement bien, et donc il n'y a pas de difficultés. Ce n'est pas parce que vous allez faire une halle ou un marché couvert que cela ne va pas fonctionner. Tout dépend comment les choses sont organisées et comment l'espace public autour est géré. Et donc là, il y a de vrais enjeux, ce sur quoi on a travaillé, notamment avec les questions de parking, de stationnement, qui sont des éléments extrêmement importants. Mais on n'est pas étonnés de votre position, vous n'étiez pas favorable au projet du centre-ville que nous mettons en œuvre, mais le projet du centre-ville, il a été décidé par les Campinois au moment des élections, et donc on le met en œuvre. On est là pour faire ce que l'on a dit. Alors cela vous choque, parce que vous avez toujours été habitué à voir le contraire de ce qui a été dit dans cette Ville. Eh bien nous, nous faisons ce que nous avons dit. Bien. Donc nous allons pour l'instant juste voter l'acquisition du 3, rue Albert-Thomas. Et donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous étiez contre ? D'accord. C'est noté pour l'administration, c'est bon ? Je refais voter ou pas ? C'est bon ? Qui est pour ? Et donc le point est adopté.

Point numéro 13, Michel DUVAUDIER. »

à la majorité

38 votes pour dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

8 votes contre dont 3 procurations (Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. MAILLER, M. SY,

Mme KEITA-GASSAMA

2 abstentions M. SOLARO, Mme ADOMO

13) Adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94

M. DUVAUDIER

« Rebonsoir. C'est un point rapide. Il s'agit de l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94. Par une délibération du 9 novembre, le comité syndical du SAF a accepté l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne, et donc il convient aujourd'hui de la présenter dans les Conseils municipaux des adhérents.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, on voudrait juste savoir quelle est la motivation aujourd'hui de la Ville d'Ormesson d'entrer au SAF alors qu'elle n'y était pas auparavant ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien la Ville d'Ormesson a des projets d'aménagement et de construction de logements sociaux, puisque c'est une ville qui est carencée, qui a besoin de construire des programmes importants, et donc qui a besoin de maîtriser son foncier pour, justement, travailler sur cette question. Cela rejoint ce que l'on disait tout à l'heure sur l'objectif de rééquilibrage. Oui. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Du coup, on votera pour cette résolution. »

Monsieur le Maire

« Donc vous êtes pour le logement social à Ormesson ? Et donc vous êtes pour le SDRIF, et vous êtes aussi pour ce que l'on fait dans le cadre du PLUI, puisque l'objectif, justement, est de réorienter plus de logements sociaux dans des Villes comme Saint-Maur, comme Saint-Mandé, comme Vincennes. Donc ça, vous devriez être favorable aussi. Mais c'est bien. Vous évoluez... J'ai encore du travail, mais on a encore deux ans à passer ensemble, et je ne doute pas que les choses évolueront dans le bon sens. Bien, nous passons au vote : qui est pour ? Eh bien une belle unanimité. En plus, le SAF a changé, donc tout va bien.

Point numéro 14, Tatiana SAUSSEREAU.

M. DUVAUDIER (*hors micro*)

« Pas de regret ? »

Monsieur le Maire

« Qui l'a mal géré aussi ? Tatiana SAUSSEREAU. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, oui, oui. »

à l'unanimité

14) Création d'un arboretum pédagogique sur une parcelle en friche située sur le boulevard de Stalingrad

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame et Monsieur. Cette délibération concerne la création d'un espace paysager de 500 m² permettant une immersion sensorielle, philosophique et intellectuelle dans le monde du végétal. Cet aménagement est une invitation au voyage à travers différents climats et paysages que nous pourrions observer sur le continent en pays européens. Il accueillera une collection botanique constituée de 29 ensembles d'arbres, d'environ 100 à 150 arbustes d'une centaine d'espèces différentes ainsi qu'une centaine de plantes constituée de vivaces, fougères, graminées, barbeaux et grimpantes. Cette composition continuera, au fil des années, à s'enrichir pour le bonheur et la curiosité de ses visiteurs. Les trois points majeurs abordés à travers cet aménagement seront l'eau, le sol, le végétal. Ce projet, qui sera avant tout touristique, social et environnemental pour la Ville de Champigny, a reçu une attribution de subvention au niveau régional d'un montant de 65 864 € grâce au dispositif du Plan vert mis en œuvre par le Conseil d'administration d'Île-de-France Nature, mais également une participation départementale à hauteur de 15 500 € dans le cadre du plan des 50 000 arbres du Val-de-Marne.

Il est demandé au Conseil municipal de confirmer sa volonté de voir aboutir la création de cet arboretum pédagogique, projet fédérateur, attractif et essentiel pour une Ville qui souhaite s'inscrire

dans la préservation et l'amélioration de son cadre de vie en passant par la sensibilisation et la formation de différents publics.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e, de la 2^e, de la 4^e, de la 5^e et de la 6^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SOLARO. »

M. SOLARO

« Bonsoir à tous. C'est juste une petite question de détail : est-ce que l'on peut savoir à quel endroit est cette parcelle, parce que je ne vois pas où elle peut être ? »

Monsieur le Maire

« Alors on va vous répondre, je vais prendre l'ensemble des questions. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je voulais dire que là où c'est placé, près de différentes écoles, je pense que cela a tout son sens dans sa fonction pédagogique. Ceci dit, pour attirer les touristes, je pense que cela n'aura pas vraiment d'effet. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, comme mes collègues, on se félicite de ce type d'initiative. Est-ce qu'il y en a d'autres de prévues sur la Ville à d'autres endroits, et notamment dans le haut de Champigny ? »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Alors oui, il y en a plein, et on attend juste votre chèque pour les financer. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Je fais une petite boutade, mais je précise les choses : qu'avions-nous dit lorsque nous avons présenté ce projet ? Nous avons dit que nous le ferions, et vous étiez là d'ailleurs. Vous ne pouvez pas être ignorant de ce qui a été dit lors des représentations de vœux à la population. Il avait été dit que cela ne se ferait que si l'on avait le financement. Donc on l'a obtenu, et il n'y a que comme cela que l'on peut monter ce type de projet, qui s'inscrit dans une démarche, à la fois de ce que l'on a évoqué

tout à l'heure, une volonté municipale forte de refaire venir de la nature en Ville d'une part, mais aussi le plan des 50 000 arbres du Département, et les dispositifs régionaux pour accompagner ces mouvements-là. Donc, pour l'instant, on va déjà mettre en place cela. Ce n'est quand même pas un petit projet. Il a l'avantage d'être à la fois central sur la commune, et donc de faire en sorte que, justement, c'est un arboretum pédagogique, il sera ouvert à certains moments pour la population, mais avant tout, il est fait aussi pour être un outil pédagogique pour les enseignants, pour les enfants de la Ville. Donc je crois que ce sera un vrai plus pour, bien évidemment, les enfants, les écoliers, mais aussi les collégiens puisque le Département y a participé. Peut-être que les lycéens aussi pourront y venir... En tout cas, c'est un vrai plus sur ce qui était un délaissé de la RD 45, du temps où le boulevard de Stalingrad a été fait. On aurait très bien pu vendre cette parcelle, vous voyez, à un promoteur, faire une opération de valorisation, eh bien on ne l'a pas fait. On s'est dit que c'était intéressant à cet endroit-là d'être sur cette approche plus en lien avec la nature. Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, ce n'est effectivement pas un petit projet. C'est la raison pour laquelle, en commission, j'ai posé la question de qui allait avoir la gestion de cet arboretum, et il nous a été précisé que c'était le service des espaces verts qui aurait toute la gestion complète, c'est-à-dire de la création jusqu'à l'animation, fermeture des portes, et tout ça, la relation avec ceux qui vont y participer, les écoliers et tout. Ce qui est un travail extrêmement important, et c'est aussi pourquoi j'ai demandé si cela s'accompagnait de créations de postes au service des espaces verts qui, évidemment, déjà aujourd'hui, ont beaucoup à faire sur la Ville. Je ne suis pas le seul à faire des remarques sur la question de l'entretien des espaces verts. C'est un travail supplémentaire. Est-ce qu'aujourd'hui le service des espaces verts dans sa structure peut faire cela en plus ? Je n'en suis pas convaincu. C'est pourquoi j'ai demandé s'il y avait des créations de postes qui accompagnaient ce projet. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on regardera tout cela, comment on va opérer. Déjà, il va falloir que l'on crée le projet puisque là, il est sur le papier, mais il convient maintenant de le mettre en musique. En tout cas, les agents des espaces verts sont très partants et très intéressés par ce projet, parce que ça les change de l'entretien courant, et donc ils sont plutôt porteurs. Mais c'est bien de dire que vous êtes favorable à la création de postes, je vous rappelle qu'une grande partie de ce qui se traite aujourd'hui à Champigny, vous aviez choisi de le sous-traiter auprès de trois entreprises. C'est toujours bon de rappeler un peu ce qui a pu être fait au moment où il fallait faire des choix. Bien, en tout cas, on va voter la création de cet arboretum pédagogique : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Pour ? Eh bien voilà. Très bien. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Et donc, en lien avec cela, il y a le dispositif financier, Yann VIGUIÉ. »

à l'unanimité

15) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Plan vert d'Île-de-France Nature pour le projet « Création d'un arboretum pédagogique »

M. VIGUIÉ

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers membres du public. Comme vient de le dire Monsieur le Maire, une fois que l'on a voté le principe, maintenant il faut voter le financement. Et donc il vous est proposé dans la délibération suivante, qui concerne la signature de la convention ayant pour objet le versement de la subvention au titre du dispositif Plan vert Île-de-France Nature pour le projet de création d'un arboretum, d'approuver les termes de la convention d'attribution de cette subvention versée par Île-de-France Nature et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document administratif ou financier en exécution avec la présente délibération, sachant que, comme l'a dit Tatiana SAUSSEREAU, le coût global est de 179 083 € avec une subvention de 65 864 €. Je vous fais grâce des 94 centimes, c'est-à-dire une aide financière correspondant à 50 % du montant de la dépense subventionnable accordée dans le cadre dudit projet.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité pour la 3^e commission

Avis favorable des membres présents de la 1^{re} commission, mais un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non je pense que le vote va être le même. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 16, Patrice LATRONCHE. »

à l'unanimité

16) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Innover dans la Ville » de la Métropole du Grand Paris pour le projet « Modernisation numérique des médiathèques »

M. LATRONCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc la délibération numéro 16 concerne la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Innover dans la Ville » de la Métropole du Grand Paris pour le projet « Modernisation numérique des médiathèques ». Saisie en ce sens, la Métropole du Grand Paris a accordé le 5 décembre 2023, au titre du dispositif « Innover dans la Ville » une subvention à hauteur de 43 582,42 € en faveur du projet de modernisation numérique des médiathèques. Donc à cet effet, il convient de signer la convention ayant pour objet les engagements réciproques des deux parties ainsi que les modalités de versement de cette subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'attribution de cette subvention versée par la Métropole du Grand Paris, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son

représentant à signer ladite convention ainsi que tout document administratif et financier en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 17 : la charte documentaire du réseau des médiathèques, Jean-Claude FORHAN. »

à l'unanimité

17) Charte documentaire du réseau des médiathèques

M. FORHAN

« Chers collègues bonsoir. Charte documentaire du réseau des médiathèques. La charte documentaire vise à présenter les principes généraux de la politique documentaire du réseau des médiathèques de Champigny-sur-Marne dans un document synthétique et public accessible aux usagers et validé par les représentants élus de la Ville de Champigny-sur-Marne. Il présente le cadre juridique, le réseau de lectures publiques de Champigny-sur-Marne, les missions du réseau de lectures publiques de Champigny-sur-Marne, les principes directeurs et les éléments de mise en œuvre. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la charte documentaire du réseau des médiathèques.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Oui Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, dans la mesure où nous n'avons absolument pas été associés à cette charte, ce qui aurait pu se faire tout de même, nous nous abstiendrons, puisque l'on a l'impression de ne pas être considérés ni concernés. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, même constat que nos collègues, on s'abstiendra sur ce point. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je vous rappelle que vous êtes membres de commissions, et en particulier de la 6^e commission qui s'est réunie ; vous pouviez tout à fait faire part de vos remarques ou faire des propositions. C'est aussi l'objectif des commissions, donc vous êtes pleinement associés à l'ensemble des projets tels qu'ils sont présentés. Mais je vous laisse la liberté, bien évidemment, de voter comme vous l'entendez, mais je vous redis que les commissions servent aussi à cela. Donc on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Merci. Point numéro 18, donc le bilan du contrat campinois de réussite sur l'année 2023, Saphir AKKOUCHE, qui va sans aucun doute décevoir Monsieur MAILLER, qui trouvera qu'il n'y a pas assez d'informations sur ce bilan. J'anticipe déjà... Saphir AKKOUCHE. »

à l'unanimité

18) Bilan du contrat campinois de réussite 2023

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc quelques petits mots de contexte rapides : le 22 mars 2023, le Conseil municipal a acté la délibération cadre qui validait le principe du fonctionnement général des aides financières qui sont attribuées dans le cadre du contrat campinois de réussite, CCR, un dispositif mis en place le 16 janvier 2023. Et donc après une première année de fonctionnement, conformément à l'engagement pris par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance du bilan réalisé. Je vais être très court. Il y a 82 jeunes qui ont sollicité le service jeunesse réussir, qui ont obtenu un accompagnement dans le montage de leur dossier CCR. Dans le détail, on a 64 aides au permis, 5 aides à l'achat d'un ordinateur ou de matériel scolaire, une aide à l'inscription au barreau de Paris, 3 aides au départ à l'étranger et une formation stage emploi et alternance. Donc un total de 79 000 € d'aide financière aux jeunes Campinois, dont 2600 € de financement municipal. Il y a des contreparties qui ont été réalisées pour les jeunes qui ont bénéficié d'une aide financière municipale, donc qui ont toutes été réalisées.

Voilà. La majorité des CCR concerne donc une aide au permis de conduire pour les jeunes qui en ont besoin pour concrétiser leur projet professionnel, également donc des stages, des alternances, une aide au départ à l'étranger donc avec un Erasmus en Australie pour une année scolaire, plus 2 stages à l'international en Espagne pour valider leur année, des achats d'ordinateurs toujours dans le cadre de leurs études, l'achat de matériel de cuisine pour un jeune qui intégrait une école hôtelière ou encore l'aide à l'inscription dans une école supérieure pour passer le concours du barreau.

Il y a eu une initiative qui a été organisée le 8 décembre dernier, à Séguy, à la Maison des associations, en présence de jeunes. Donc cela a été l'occasion de valoriser un peu leurs projets professionnels, de faire un point d'étape dans le CCR, d'échanger avec des professionnels également pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins et enrichir et consolider leur accompagnement des candidats futurs, et donc donner à voir les résultats de ce dispositif aux partenaires. Une soirée qui s'est donc très, très bien déroulée.

Donc il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce bilan annuel 2023.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e, 2^e, 4^e et 1^{re} commission. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, d'avoir d'ores et déjà fait le constat de la faiblesse... »

Monsieur le Maire

« On vous connaît. »

M. MAILLER

« Non, non mais pas du tout parce qu'en fait, malgré tout, ce n'était pas ma question. Mais c'est bien, vous avez devancé, vous vous sabordez vous-même, c'est très bien, il n'y a pas de souci. N'oublions pas quand même que les 16-29 ans sur la Ville, c'est à peu près 15 000 personnes. 16-29 ans, parce que les 16-25, ce n'est pas le même critère pour l'Insee. Donc moi, en fait, mes questions étaient de savoir comment vous expliquez qu'avec tout le battage médiatique que vous avez fait autour de cela, à juste titre parce que je pense que c'est une bonne mesure, même si le Conseil municipal est privé, en dehors de ce bilan que nous avons réclamé et que vous nous avez fourni, et qui donne un certain nombre d'éléments relativement intéressants, notamment sur le type d'aides, comment vous comptez faire en sorte que ce soit un peu plus que 82 dossiers qui soient déposés ? Comment vous allez faire pour que, notamment les jeunes femmes, y accèdent plus facilement, puisque je note qu'il n'y a que 22 dossiers sur les 82 ? Je note aussi que la contribution de la commune est, somme toute dérisoire, puisque sur les 79 000 € d'aide financière, la Ville n'a mis que 2600 €, ce qui, quand même, me paraît pas grand-chose, puisque le reste, d'après ce que vous nous dites, c'est l'aide régionale pour les permis de conduire notamment. Donc, effectivement, cela ne coûte pas très cher cette mesure, et puis cela dénote aussi peut-être le manque d'ambition de la commune pour ces aides et pour ces CCR, parce que moi, je ne m'explique pas que l'on ne puisse avoir que 82 dossiers, vu le nombre de jeunes, et notamment de jeunes qui pourraient avoir des besoins là-dessus. Donc comment vous comptez pour l'avenir, puisque ce n'est pas simplement le bilan, faire en sorte que les jeunes y accèdent ? Est-ce que ce sont des problématiques administratives, des difficultés d'accès parce que les jeunes sont obligés de venir en centre-ville ? Est-ce qu'ils peuvent aller dans n'importe quelle structure municipale pour pouvoir être accompagnés là-dedans, et comment vous allez faire pour qu'un maximum de jeunes puissent bénéficier de cette mesure qui nous paraît intéressante ? »

Monsieur le Maire

« Bien, je vais laisser Saphir AKKOUCHE vous répondre, mais simplement je ne veux pas que vous déformiez les propos que j'ai pu tenir juste avant cette délibération, en disant que j'avais anticipé sur ce qui était notre échec. C'est plutôt parce que l'on vous connaît, et vous l'avez parfaitement démontré en pointant juste les 2600 €, avec une malhonnêteté qui est celle qui vous caractérise en permanence. Vous oubliez de dire, et d'ailleurs vous l'avez pourtant tout à l'heure noté quand on a parlé des barrières pour les Jeux olympiques, tout l'accompagnement qui est fait par le personnel. Qui paye le personnel ? C'est bien nous. Là, c'est hors masse salariale, c'est uniquement la partie financière, mais il y a la masse salariale. Le personnel, on met ce que l'on veut. Là, on est sur la base des éléments.

Voilà. Mais ce n'est pas en fonction de ce que souhaite Monsieur MAILLER. Monsieur MAILLER n'est pas là pour nous dire ce que l'on doit mettre. On vous dit ce que, nous, on fait dans le bilan. Ensuite il y a... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ben... »

Monsieur le Maire

« Si vous pouvez arrêter de parler en même temps que moi. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous l'avez fait tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« L'impolitesse permanente, c'est assez agaçant... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous l'avez fait tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais c'est permanent. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous ne reprenez pas vos élus quand ils le font. »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez vous taire ? Bien. Donc je vous disais qu'il y a toute la partie de l'accompagnement. Qui paye les locaux ? C'est la Ville. Qui paye tous les frais généraux ? C'est la Ville. Qui paye le personnel ? C'est la Ville, et tout ça, bien évidemment, cela a un coût. Donc ne résumez pas au petit élément que vous avez trouvé, comme si vous aviez trouvé un petit os à ronger. Je vais laisser Saphir AKKOUCHE vous répondre sur le reste. »

M. AKKOUCHE

« Déjà, ce qui est quand même assez intéressant de retenir sur le permis de conduire, c'est qu'il y a quand même 64 jeunes qui ont bénéficié d'un financement intégral de leur permis de conduire, et qui ont pu concrétiser leur projet professionnel. Donc déjà ça, quand même, je pense que cela donne de quoi se réjouir.

Concernant les dossiers, sur l'année 2023, certes nous sommes à 82, mais là, à date du 27 mars, nous sommes actuellement à une cinquantaine de dossiers, que ce soit sur l'accompagnement financier ou non financier au niveau du CCR, donc le dispositif prend, prend ses marques. Et sur l'ensemble de la Ville d'ailleurs, puisque les rendez-vous peuvent se faire aussi bien au Quai de la Réussite, en centre-ville, comme sur les structures jeunesse dans les quartiers en politique de la ville où ils sont implantés. Donc le dispositif commence à prendre, et puis on verra sur le bilan 2024, l'année prochaine, là où nous en sommes. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a pas d'autres interventions... Oui, Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Excusez-moi, mais je rejoins quand même mon collègue, Monsieur MAILLER, sur le fait qu'il n'y ait que 80 dossiers qui soient subventionnés, avec un coût qui n'est pas très élevé, en sachant le nombre de jeunes que l'on a, le nombre de lycées sur la commune, permettez-moi de dire que je trouve quand même que le bilan est un peu faible. J'espère, puisque toute une mobilisation s'est faite dans la communication, que l'année prochaine, au niveau du bilan, les chiffres seront au rendez-vous. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, tout à l'heure vous disiez qu'il ne faut pas que je parle, mais il y avait certains de vos collègues qui le faisaient pendant que mes collègues parlaient. Donc si vous voulez appliquer une règle, appliquez-la à tout le monde, ça ira beaucoup mieux. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous êtes sur les questions ? »

M. MAILLER

« Oui, oui, j'ai une question mais je me permets de vous répondre. Vous savez, on est dans un État de droit ; l'État de droit, c'est le droit de réponse. »

Monsieur le Maire

« La police de séance, c'est moi qui l'ai, ce n'est pas vous. »

M. MAILLER

« Non, mais... Oui, oui, oui bien sûr. »

Monsieur le Maire

Donc si vous voulez dire quelque chose... Alors on va passer au vote. Qui est pour ce rapport ? »

M. MAILLER

« Excusez-moi, je n'ai pas posé ma question. »

Monsieur le Maire

« Non, mais c'est fini. Qui est pour ? »

Deux ou trois élus

« C'est une prise d'acte. »

M. MAILLER

« C'est une prise d'acte. Déjà je voudrais poser ma question. »

Monsieur le Maire

« Eh bien donc on va pouvoir passer au point 19. »

M. MAILLER

« Je vous poserai ma question... »

Monsieur le Maire

« Au point 19, donc signature de l'avenant, Madame PARLOUAR. »

Le Conseil municipal a pris acte du bilan CCR

19) Signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association « Maison de la prévention - Point écoute jeune » de Fontenay-sous-Bois

Mme PARLOUAR

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La délibération porte sur la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Maison de la prévention - point écoute jeune de Fontenay-sous-Bois.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention 2019-2022 entre la Ville et l'association Maison de la prévention, portant sur sa prorogation de deux années supplémentaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission et des membres présents de la 1^{re} commission.

Il n'y a pas de questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Si, Monsieur MAILLER. C'est sur cette délibération ? »

M. MAILLER

« Oui, bien sûr. Je poserai quand même la question du point en questions diverses. Ce n'est pas grave. Je voulais savoir, en 2020, de combien la structure avait bénéficié de subventions. »

Mme AMAR (hors micro)

« Il l'a dans le compte administratif. »

Monsieur le Maire

« Non, on ne l'a plus en tête, mais vous regarderez dans le compte administratif. Vous avez les éléments. Là, on vous a donné les éléments qu'on avait sous les yeux. »

M. MAILLER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Mais quand même, vous avez quatre années, on ne va pas remonter à dix ans. Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Mais si on peut remonter parce qu'il me semblait bien qu'elles avaient beaucoup baissé. Donc là, elles remontent un petit peu. C'était juste pour m'assurer... et puis comprendre pourquoi on est toujours sur des sommes relativement basses, compte tenu du travail exceptionnel que fait cette structure. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on a remonté la subvention. Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« Comme vient de le dire si pertinemment Monsieur le Maire, vous avez eu les comptes administratifs des années antérieures. En une minute, vous pouvez trouver le montant. En ce qui concerne l'année 2023, vous n'allez pas tarder à avoir le compte administratif. D'ici quelques semaines, vous pourrez faire l'addition des quatre années. »

Monsieur le Maire

« Bien. En tout cas, on vous invite à voter pour cette délibération : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Point numéro 20, donc la signature de l'avenant à la convention CAARUD avec Visa 94, donc Raymonde DUVERGER. »

à l'unanimité

20) Signature de l'avenant à la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CAARUD Visa 94 pour l'année 2024

Mme DUVERGER

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de l'avenant à la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CAARUD Visa 94 pour l'année 2024. Le montant de la subvention pour l'année 2024 s'élève à 30 000 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant pour l'année 2024 à la convention entre la Ville et l'association CAARUD Visa 94 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à le signer.

L'avis des commissions

Avis favorable des membres présents de la 4^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc cet avenant est adopté.

Point numéro 21, la signature de partenariat sur le programme sport nutrition-santé au Bois l'Abbé, Geneviève CARPE. »

à l'unanimité

21) Signature de la convention de partenariat relatif au programme sport nutrition santé du quartier Bois l'Abbé (Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne)

Mme CARPE

« Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Oui, je voulais juste revenir sur la précédente délibération et votre question, Monsieur MAILLER, sur la Maison de la prévention. Nous avons baissé un petit peu les subventions, en effet, au moment du COVID, parce qu'il y avait absolument beaucoup moins d'interventions de la part de la Maison de la prévention, et c'est pour cela que nous remontons maintenant, au vu de leurs participations à différentes opérations sur notre Ville. Voilà.

Donc j'en viens à la signature de la convention de partenariat relative au programme sport nutrition santé du quartier du Bois l'Abbé. Cette convention est proposée afin de continuer le programme d'actions qui a pour objectif d'agir sur la problématique de surpoids et d'obésité des enfants âgés de 4 à 12 ans du quartier du Bois l'Abbé de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne.

Il a été donc décidé de structurer la coopération de tous les acteurs de prévention santé par la signature de cette convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Merci pour votre réponse sur la précédente question. On voit bien qu'il y a plein d'actions qui sont, je pense, pertinentes globalement, il n'y a pas de souci. Est-ce que l'on a une idée du nombre d'enfants qui seraient susceptibles d'être dans cette situation d'obésité sur le quartier ? Est-ce que l'on a des chiffres et quel est - parce que l'on parle souvent de classes et autres qui vont être associées à cette démarche - mais au final est-ce que l'on a un peu un objectif en termes de nombre d'enfants que l'on voudrait toucher sur ce sujet-là et qui pourraient être concernés directement ou indirectement ? »

Mme CARPE

« Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je sais qu'il y a quand même un certain nombre d'enfants et que l'on agit en prévention surtout, de plus en plus sur des questions de nutrition, en ayant des actions, vous avez vu, on a un certain nombre d'actions pendant les temps de classe, hors temps de classe, etc. pour des enfants, aussi bien en maternelle que jusqu'en 6^e, etc. »

M. MAILLER

« Donc, en fait, ma question c'était aussi : est-ce que cela a vocation à toucher tous les enfants de tous les cycles ou est-ce que l'on sélectionne les cycles, on sélectionne des écoles ? »

Mme CARPE

« Alors on est obligés de sélectionner parce que l'on ne peut pas être partout, surtout que l'on est en partenariat avec Chennevières. On cible certains secteurs... »

Monsieur le Maire

« Eh bien, c'est le Bois l'Abbé, c'est les écoles du Bois l'Abbé. »

Mme CARPE

« Le secteur du Bois l'Abbé Chennevières-Champigny. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Oui, Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais saluer cette initiative et informer du fait que la mission égalité filles-garçons sera présente sur cet événement puisque, effectivement, ma collègue l'a dit : on est sur de la prévention, de la sensibilisation, et donc on n'attend pas justement que les enfants arrivent à un certain poids pour réagir. Et pourquoi est-ce que l'on va particulièrement sensibiliser les filles ? Parce qu'il y a des moments-clés de la vie des filles où elles doivent particulièrement faire attention à leur poids, et donc à leur façon de s'alimenter. Je pense notamment à l'arrivée des règles puisque, à ce moment-là, il y a un chamboulement hormonal dans le corps des filles, et donc elles sont totalement perturbées avec des fringales, et forcément, elles ne se dirigent pas vers des pommes, mais plutôt tout ce qui est chips et gâteaux ou confiseries. Donc là, il y a vraiment un travail à faire là-dessus. Et puis après, d'autres moments-clés qu'elles vont rencontrer dans leur parcours de vie, je pense notamment aux grossesses, où là aussi, il y a des prises de poids considérables qu'ensuite on a du mal à perdre. Et un petit peu plus tard dans la vie, et je leur souhaite de vieillir et de connaître cette période-là, qui sera la ménopause, et donc vraiment les prévenir au fur et à mesure parce que ce sont des moments que seules les femmes connaissent. »

(Rires)

Mme ABCHICHE

« Par rapport à ces chamboulements hormonaux. Non, mais je le dis, mais en tout cas, une chose est sûre : ce que l'on remarque, et je pense que Madame ARRON va me suivre là-dessus, c'est que les jeunes filles arrêtent leurs activités sportives au moment de l'adolescence, justement parce qu'il y a le changement du corps, et c'est quelque chose qu'elles n'assument pas, qu'elles ne comprennent pas et, du fait qu'il y a l'arrêt du corps, eh bien après il y a la prise de poids aussi qui se fait à côté. Donc il y a un vrai travail de sensibilisation et d'information à faire là-dessus pour qu'elles puissent aussi en parler. »

Madame CARPE

« Juste un complément d'information à ce que dit ma collègue en effet, parce que l'on organise un forum le 26 avril, la direction de la santé, la CPTS et tous nos partenaires, c'est le RECAP, le réseau de tous les partenaires de la prévention de la santé qui organise ce forum sur la nutrition, et il y a une classe de collégiens qui interviendra, 45 élèves, et qui planchent sur ce sujet de la nutrition justement, qui est un sujet très important au moment de l'adolescence, comme l'a dit Madame ABCHICHE, surtout chez les filles en effet. »

Monsieur le Maire

« Pas d'autres interventions ? Non. Eh bien écoutez, je vais vous proposer que l'on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

Dernier point à l'ordre du jour dans les délibérations, donc point numéro 22 Michel DUVAUDIER. »

à l'unanimité

22) Présentation des conventions de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne (CMA94)

M. DUVAUDIER

« Il s'agit de présenter la convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne (CMA94). Donc la Ville défend un projet d'animation et de développement économique global touchant à la fois les questions relatives aux commerces de proximité, aux artisans et aux entreprises. La convention de partenariat avec la CCI 94 a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération le 27 septembre 2023. Les axes stratégiques de la convention : développer et renforcer la création et la transition-reprise des entreprises artisanales et commerciales, contribuer au maintien et à la dynamisation commerciale des pôles ainsi que la professionnalisation des artisans et artisans-commerçants, favoriser le développement du Territoire et anticiper les évolutions des activités artisanales et commerciales, promouvoir et développer l'apprentissage, participer à l'animation du réseau territorial d'acteurs.

Donc on a trois actions qui vont se décliner : la première action vise la gestion de la boutique éphémère, la deuxième action vise la valorisation du fabriqué à Champigny, et la troisième action vise la prospection et l'implantation de commerçants-artisans dans l'opération du Dôme de Champigny.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci monsieur DUVAUDIER. Juste une petite question sur la troisième action, sur justement la prospection et l'implantation de commerçants-artisans. Compte tenu du fait que la société DEVIM est en cours de commercialisation des commerces, puisque c'est affiché sur les panneaux, comment cela va s'articuler et comment la collectivité, et peut-être la CCI et la CMA vont accompagner l'implantation, vu le prix du mètre carré qui, aujourd'hui, est deux ou trois fois supérieur à ce qui est pratiqué dans le quartier d'après les éléments dont on a connaissance ? Comment on va accompagner les commerçants, éventuellement, pour s'installer dans ce nouveau Dôme ? »

M. DUVAUDIER

« Dans cette opération, il n'est pas question d'argent. Il est question qu'ils nous apportent leur technicité, leur savoir-faire. On parle de la CMA, et aussi les connaissances qu'ils peuvent avoir. Ils ont des réseaux. On fait beaucoup de choses, mais on n'a pas la prétention de connaître tous les réseaux des différents commerces que l'on puisse imaginer. Par contre, eux, ils ont effectivement un réseau très, très fourni et, en plus, ils ont beaucoup de contacts par ailleurs. Donc je pense que c'est particulièrement important de s'appuyer sur eux parce que déjà, ils ont la connaissance, je vous dis du métier, la connaissance des gens, et comme on veut être, on va l'avouer, assez sélectifs, cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure : on a envie de choisir et pas de multiplier, par exemple, les épiciers. Cela ne rimerait à rien ; nous, on veut l'appui de spécialistes. Voilà, c'est tout. La démarche est uniquement là. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

Ensuite nous avons trois vœux qui sont présentés, donc trois vœux conformément à notre règlement. Et donc le premier vœu, un vœu de la majorité municipale pour une attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € en direction de l'Unicef pour venir en aide aux victimes. Bernard GAUDIERE. »

à l'unanimité

23) Vœu de la majorité municipale - attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'attention de l'Unicef pour venir en aide aux victimes

M. GAUDIERE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vous prie de prendre connaissance d'un vœu de la majorité municipale dont l'objet est l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'attention de l'Unicef pour venir en aide aux victimes, le fonds des Nations unies pour l'enfance et l'agence de l'organisation des Nations unies consacré à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants.

À la suite des attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre les civils israéliens le 7 octobre 2023, l'État d'Israël mène des opérations militaires dans la bande de Gaza. L'Unicef, par la voix de la présidente de l'Unicef France, a demandé la libération sans délai des enfants israéliens pris en otages. Dans ce conflit, les enfants civils sont les premières victimes d'un drame humanitaire dans la bande de Gaza. D'après l'Unicef, la bande de Gaza est aujourd'hui l'un des endroits les plus dangereux au monde pour un enfant. Pour venir en aide aux enfants qui subissent ce drame humanitaire, le Conseil municipal décide donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'intention de l'Unicef. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Merci. Je voudrais faire une remarque sur la forme mais, à mon avis, elle touche au fond. Je n'ai pas souvenir, en plusieurs mandats électifs, d'un double vœu sur une même thématique. Je veux vous faire part de mes interrogations sur cette situation exceptionnelle. Vous avez été destinataire, dès le 13 mars, d'un vœu déposé par l'opposition, et nous découvrons, avec l'ordre du jour de ce soir, qu'un autre vœu est présenté par la majorité municipale, et que vous proposez de le voter avant le nôtre. En regard du sujet qui concerne un des conflits les plus meurtriers du XXI^e siècle – et le plus meurtrier pour les civils, et particulièrement des milliers d'enfants - vous auriez pu, nous pensons, prendre l'initiative de réunir les présidents de groupe. Il ne peut, à mon sens, y avoir une polémique sur la pertinence de verser une subvention exceptionnelle qui participera à apporter cette aide vitale pour des centaines de milliers de Gazaouis. Je suis sûr que tous mes collègues en conviendront. Alors dommage d'être contraint de voter sur ces deux vœux sauf, et j'en serais le premier content, sauf bien sûr si nous les votons les deux unanimement. Si tel n'est pas le cas, comment l'expliquer ? Nous, par contre, nous prendrons nos responsabilités : nous voterons pour le vœu que vous présentez, et j'espère que vous voterez le nôtre de la même manière. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je partage tout à fait ce qui vient d'être dit par notre collègue Christian FAUTRÉ, d'autant plus que les deux vœux me semblent parfaitement complémentaires. Je regrette effectivement que vous ne nous ayez pas associés à cette discussion, parce que je pense que là, on devrait être sur une unanimité, quelle que soit ce que l'on pense sur ce conflit, il y a des enfants qui,

aujourd'hui, meurent ; il y a des adultes qui meurent également. Et je pense que c'est le rôle d'un Conseil municipal comme le nôtre d'affirmer sa solidarité, comme on l'a fait à plusieurs reprises lors de catastrophes naturelles. Pourquoi je dis que ces deux vœux me semblent être complémentaires ? D'une part, parce que, effectivement, l'Unicef, que vous avez choisi de proposer comme destinataire d'une aide de 2000 €, fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement, dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité, mais aussi elle note, dans un communiqué du 15 mars 2024, que le nombre d'enfants de moins de deux ans souffrant de malnutrition aiguë augmente de manière alarmante dans le Nord de Gaza ; un enfant sur trois est désormais concerné, soit 31 % contre 15,6 % au mois de janvier. Au moins 23 enfants seraient morts de malnutrition et de déshydratation au cours des dernières semaines dans le Nord de Gaza, venant alourdir le bilan des quelque 13 450 enfants tués dans l'enclave depuis le déclenchement du conflit. De l'autre côté, celle que nous avons proposé portera plutôt sur des aides médicales dont les enfants, notamment, ont besoin. Et donc c'est pour cette raison que, comme mon collègue, nous espérons que les deux vœux soient votés aujourd'hui, car il nous paraît important que notre Ville continue à faire œuvre de solidarité, quel que soit ce que chacun peut penser de ce conflit. Car, derrière, il y a des êtres humains : il y a plus de 1,5 million de personnes qui sont aujourd'hui menacées, et notamment sur des questions sanitaires, sur des questions de santé publique. Donc nous vous inviterons évidemment à voter aussi ce deuxième vœu, ces deux vœux étant, à notre sens, complémentaires, et ils marqueraient, une fois encore, la qualité de notre Ville à soutenir les peuples qui souffrent, que ce soit dans le cadre de catastrophes naturelles ou de conflits armés. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Je m'associe complètement aux deux interventions de mes collègues, Monsieur MAILLER et Monsieur FAUTRÉ, et j'étais, comme eux, étonnée de voir le deuxième vœu arriver. Et si vous voulez, quand le vœu a été proposé, l'idée, c'était de faire un vœu pas polémique, où l'on ne rentre pas dans le fond du sujet pour vraiment essayer d'avoir la majorité municipale également qui vote pour ce vœu, qui nous semblait aller dans le bon sens. Mais voilà, il a fallu trouver quelque chose. On n'avait pas envie de rentrer dans la polémique, mais quand même, quand je vois l'écriture de votre vœu, franchement, je vois bien que c'est toute une logique de toute façon, parce que quand vous êtes arrivé, une des premières mesures, cela a été d'arrêter la coopération avec le camp de réfugiés Al Fawwar en Palestine. Ça, c'est la première chose.

Au niveau départemental, vous avez arrêté de subventionner toutes les associations qui font des actions en direction de la Palestine. Et ce qui est le plus choquant dans votre vœu, c'est que vous citez Israël, les enfants israéliens, mais vous niez totalement l'existence des enfants palestiniens et la souffrance des enfants palestiniens. Il n'y a pas une seule fois le mot Palestine dans votre vœu, pas une seule fois. Comment vous l'expliquez ? Et quand on lit votre vœu, il faut croire qu'avant le 7 octobre 2023, il n'y avait rien. Quand vous dites que la bande de Gaza est "aujourd'hui dangereuse", cette bande, elle est dangereuse depuis bien longtemps. C'est une prison à ciel ouvert. D'ailleurs si vous continuiez les coopérations, vous auriez eu l'occasion de vous rendre là-bas puisque, personnellement, j'y suis allée en 2007, et je peux vous dire que c'est quelque chose...

Donc l'histoire, je vais juste être factuelle : 75 ans de violation du droit international, le non-respect des résolutions de l'ONU, la plainte de l'Afrique du Sud, le pays de Mandela, le pays qui a connu

l'apartheid, contre l'État colon. Clairement, il y a des colonisations que j'ai vues, évidemment, de mes yeux, et on parle de génocide. Le secrétaire général de l'ONU parle de violation claire du droit humanitaire, et quand on empêche l'accès aux soins et aux aliments pour les civils... Voilà, je m'arrêterai là, mais c'était quand même important d'évoquer cela, et bien sûr, que l'on condamne la violence d'où qu'elle vienne. Il n'y a pas de débat là-dessus. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Alors simplement, pour peut-être préciser un peu les choses, vous dites que l'on ne parle pas de la Palestine. On cite Gaza. Je pense que le sujet en ce moment, il est à Gaza. Vous voyez, nous, on a essayé d'être plutôt sur une approche justement de rassemblement autour de ce vœu. Vous auriez dû être sensibles à une chose plutôt que de relever ce qui vous semble être négatif : c'est le fait que l'on aille en direction de l'Unicef. L'Unicef, vous l'avez citée dans votre vœu. Vous voyez, il y a des éléments qui devraient faire en sorte que tout le monde se retrouve dans ce vœu, tel que nous le proposons. J'ai eu l'occasion de le dire, et je sais que c'est partagé par l'ensemble de la majorité municipale, je n'ai pas de doutes, enfin j'espère ne pas avoir de doutes sur ce que vous pouvez penser. On est tous touchés par ce conflit. Les premières victimes à Gaza ne sont pas victimes d'Israël, elles sont victimes du Hamas. Le sujet, il est là aujourd'hui, et les victimes de la bande de Gaza sont surtout victimes de leurs dirigeants. C'est un mouvement terroriste qui, au fond, n'a pas beaucoup d'égards pour sa population, et en particulier pour les enfants. Donc nous, notre objectif, c'est effectivement d'apporter une aide au niveau de l'Unicef, sans avoir de position dogmatique, sans avoir aussi de position qui viserait plus une direction qu'une autre. La valeur d'un enfant, qu'il soit palestinien ou qu'il soit israélien, est la même. Donc c'est aussi pour cela que l'Unicef nous paraît être la meilleure des structures pour, aujourd'hui, agir, et donc c'est le sens de ce vœu que je vous invite à voter. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, permettez-moi quand même de vous dire que vous opposez deux structures... »

Monsieur le Maire

« Je n'oppose rien, je vous dis quelle est notre position. »

M. MAILLER

« Oui, oui, tout à fait, mais je voulais simplement quand même vous dire aussi pourquoi le choix de Médecins sans frontières, parce que, justement, ils travaillent aussi dans ce sens-là et que, au moment des événements du 7 octobre, ils ont proposé leur aide à l'État d'Israël qui l'a déclinée. Donc on est sur deux structures, qui justement ne prennent pas en compte qui a raison, qui a tort, qui ne jugent pas et qui interviennent.

Sur l'Unicef du coup, je vous pose une question : pourquoi que 2000 € alors que sur les précédentes, il me semble que l'on a été jusqu'à 5000 € d'aide ? Et donc je pense que ce serait bien, compte tenu de ce que l'on vient de se dire - qu'il y a quand même une certaine urgence à aller notamment pour les enfants - Médecins sans frontières y va aussi, de voter les deux vœux et de ne pas faire un choix. Et ce que nous regrettons aujourd'hui, ce n'est pas le choix que vous avez proposé de passer par l'Unicef, c'est le fait que vous ayez fait cela sans nous avoir associés alors que l'on vous a envoyé très tôt ce vœu justement pour que cela puisse faire l'objet d'un consensus et que, comme on le vous l'a dit, quoi qu'il

arrive, on votera votre vœu et on votera le nôtre. Et on espère que, aussi de votre côté, si vous voulez faire preuve d'unité là-dessus, eh bien c'est de voter aussi le vœu que nous avons proposé qui, lui aussi, est un vœu qui ne cherche pas à faire la polémique. Mais, en fait, en créant ce deuxième vœu, c'est vous qui créez la polémique et pas nous. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRE. »

M. FAUTRE

« Dans la continuité des propos de mon collègue, je pense que l'on est en séance du Conseil municipal, on a le droit, les uns et les autres, d'avoir un avis différent, mais l'échange qui se passe ce soir peut nous permettre, et cela s'est déjà fait par ailleurs, j'en ai des souvenirs dans d'autres mandats : il s'est produit des fois que les formules, les textes des phrases changent, et que l'on arrive à un compromis qui fasse qu'il n'y ait qu'un seul texte. Il est possible ce soir de prendre une décision collectivement en regard de ce qui est exprimé, que je ne peux que partager bien évidemment. On peut prendre la décision de voter un texte commun avec une somme qui corresponde à quelque chose qui soit plus près de la réalité d'une solidarité. 2000 € évidemment, c'est 2000 €, mais vu le sujet, je pense quand même que cela mérite, de la part de la collectivité que nous représentons, d'aller un peu plus loin, sincèrement. Et je ne veux pas polémiquer, mais je pense que l'on peut ce soir - cela sert à ça aussi un lieu comme celui-ci, c'est un lieu de démocratie - on peut évoluer, on peut changer, on peut se tromper. Je peux me tromper. Dans ce cas-là, je le reconnais et j'écoute les autres. Voilà, c'est ce que l'on vous demande. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, j'entends ce que vous nous dites, et je vais y répondre, peut-être qu'en partie, vous me direz, et vous vous positionnerez comme vous l'entendez. Juste peut-être quand même pour vous rappeler, parce que vous dites qu'il y a eu des fois des vœux qui ont bougé. Moi, j'ai le souvenir de peu de cas où vous avez bougé, et j'ai le souvenir aussi qu'il y a des fois, vous avez sorti des vœux visant à vider un peu le sens de ce que l'on pouvait proposer, que ce soit sur le Tibet ou sur d'autres sujets. Je vous renvoie aux procès-verbaux qui sont archivés, mais ne polémiquons pas. Je crois que le sujet n'en vaut pas la peine. Je vous renvoie aux dernières subventions que nous avons accordées dans le cadre de catastrophes naturelles, elles étaient toujours du même montant : 2000 €. Là, on n'est pas dans le cas d'une catastrophe naturelle, on est dans le cas d'un conflit, et donc j'entends que l'on maintienne ce montant. Pour autant, pour aller dans votre sens, ce que je vous propose, c'est que ce vœu que nous avons proposé soit celui du Conseil municipal, pas celui de la majorité, mais celui du Conseil municipal, et donc ce sera aussi votre vœu comme c'est le nôtre, si vous en êtes d'accord. Je vais dans votre sens. »

M. FAUTRE

« Je l'ai dit, nous aurions de toute façon voté votre vœu de la majorité, donc votre proposition, elle ne sert à rien, elle ne fait pas évoluer le débat... »

Monsieur le Maire

« Si vous considérez que cela ne sert à rien, c'est votre choix. »

M. FAUTRÉ

« Nous maintiendrons notre deuxième vœu. »

Monsieur le Maire

« Mais vous faites comme vous voulez. »

M. FAUTRÉ

« Mais vous m'obligez à le faire. Franchement... »

Monsieur le Maire

« Moi, je vous propose que ce vœu-là soit le vœu pas de la majorité, mais de l'ensemble du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Il y a quelque chose qui me choque un peu dans ce vœu, c'est la manière dont il a été rédigé. Vous avez parlé de ne pas faire de polémique, ce qui me gêne, c'est que vous parlez d'enfants, effectivement d'enfants israéliens, mais vous n'employez pas le terme enfants palestiniens. Vous parlez de la bande de Gaza et sincèrement, je trouve que c'est un peu... peut-être que ce n'était pas votre état d'esprit, mais je trouve que c'est un peu choquant, parce que vous parlez des autres enfants par rapport à un territoire, en fait, mais vous ne les nommez pas. Ce sont des enfants palestiniens. Quelles que soient les victimes, là on parle bien des enfants, que ce soient les enfants israéliens ou palestiniens, évidemment qu'il faut pouvoir donner une subvention pour aider ces victimes qui sont des enfants, mais nommez les choses. Et là, vous ne le faites pas, et cela me gêne parce que j'ai l'impression que, derrière, il y a, je dirais, une approche politique qui n'est pas très claire, qui n'est pas très assumée, en fait. Nommez les choses. »

Monsieur le Maire

« La bande de Gaza... »

Mme ADOMO

« Les enfants palestiniens, ça ne se résume pas à la bande de Gaza. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais le sujet, en ce moment, il est à Gaza, et la bande de Gaza est aujourd'hui, je lis : « l'un des endroits les plus dangereux au monde pour un enfant. »

Mme ADOMO (hors micro)

« Il n'y a pas que Gaza. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais ils sont surtout à Gaza. Ce n'est pas en Cisjordanie en l'occurrence. »

Mme ADOMO

« On joue sur les mots. »

Monsieur le Maire

« Bon, bien écoutez : nous, on vous propose ce vœu. Si vous ne voulez pas le voter, vous ne le votez pas. En tout cas, je fais preuve d'ouverture, vous ne voulez pas l'entendre. Je le regrette sur un sujet comme cela. »

Mme ADOMO

« Politiquement, ça ne vous grandit pas de faire cela. Je vous le dis, et je le dis de manière sincère : je pense qu'il y a des choses sur lesquelles je vote, où je peux parler avec vous, mais je trouve que politiquement, humainement, c'est vraiment super léger. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, nous on vous propose ce vœu : et donc qui est pour ? Eh bien il est adopté à l'unanimité. »

à l'unanimité

24) Vœu de la minorité municipale – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des habitant(e)s de Gaza

Monsieur le Maire

« Donc je ne sais pas qui présente votre vœu. »

M. MAILLER

« Eh bien écoutez, je vais le présenter. »

Monsieur le Maire

« Le leader de l'opposition. »

M. MAILLER

« Pas du tout, je ne suis pas leader. Nous, on n'est pas dans le culte du chef, même si la V^e République veut aller vers cela - nous faisons partie de l'opposition - va vers cela, et que vous l'utilisez très certainement en termes de chef du village, Monsieur le Maire.

Donc je vais lire ce vœu.

La Commune de Champigny-sur-Marne agit pour la paix, l'amitié, la solidarité, entre les peuples.

Elle a encore récemment montré sa solidarité lors des catastrophes naturelles comme celles survenues au Maroc, en Syrie, en attribuant des subventions exceptionnelles à des associations humanitaires pour venir en aide aux populations de ces pays.

A l'heure où la Cour internationale de Justice parle de risque de génocide dans la bande de Gaza et où de nombreuses organisations humanitaires non gouvernementales et l'Unicef alertent les États sur la catastrophe humanitaire qui se joue sur ce territoire (manque d'eau, manque de nourriture, de médicaments, risque de famine et d'épidémies), comme il l'a fait par le passé, le Conseil municipal de Champigny décide d'allouer une aide exceptionnelle de 5000 € pour venir en aide aux habitants de Gaza via l'association Médecins sans Frontières. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vois que votre micro est ouvert Madame KEITA. Donc vous voulez intervenir ou pas ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Non, non. »

Monsieur le Maire

« Excusez-moi, je ne vous voyais pas bien, avec Monsieur SOLARO devant.

Eh bien écoutez, je vais redire un peu ce que j'ai eu l'occasion de vous dire : un vœu n'a pas vocation à diviser mais à rassembler. Je trouve que votre vœu contient quelques éléments quand même qui amènent un peu de division dans les termes d'une part ; d'autre part que l'on vous a donné la position qui était celle que l'on applique à tous les sujets sur le montant, et puis par ailleurs, je vous ferai remarquer que, dans votre vœu, la Palestine n'apparaît pas. Donc moi, j'invite chacun à voter ce qu'il souhaite, bien évidemment chacun est libre, dans la majorité comme dans la minorité, de voter librement, mais moi en tout cas je ne voterai pas votre vœu. Donc qui est pour ce vœu ? Il y a encore une intervention ? Je pensais que l'on passait au vote. »

M. MAILLER

« Oui, eh bien je comprends bien... »

Monsieur le Maire

« On en a déjà beaucoup débattu. Mais avant vous, il y avait Madame CAPORAL, derrière, qui avait levé la main. »

M. MAILLER

« Ah, pardon, excusez-moi, je ne vois pas derrière. »

Mme CAPORAL

« Moi je voulais tout de même dire qu'étant donné l'étendue de la catastrophe, un montant de 2000 €, c'est quand même vraiment peu, et ça me semblerait légitime d'augmenter ce montant. »

Monsieur le Maire

« Juste, je vais vous donner la parole après, Monsieur MAILLER, je vais vous dire : que ce soit 2000 ou 5000, ça ne change en fait pas grand-chose. Il faudrait des millions aujourd'hui au regard de la situation... »

Mme CAPORAL

« Sans doute, mais... »

Monsieur le Maire

« Ce qui est important, c'est qu'un maximum de collectivités fassent ce que nous faisons, et c'est ce qui sera l'aide française. Je vous signale que l'État français a pris ses responsabilités et fait aujourd'hui des aides sur ce territoire. Donc voilà. Ce n'est pas fondamentalement la somme qui changera quelque

chose par rapport à ce que peut apporter Champigny, et je vais vous dire : sur une question de principe, on a défini une position qui est de dire que, sur chaque situation, on fera le même niveau. Qui peut dire aujourd'hui - moi je ne suis pas capable de le dire, si vous, vous êtes capable, c'est formidable - combien il faut donner plus par rapport à ce qui se passe en ce moment en Palestine que vous n'avez pas citée, par rapport à Haïti, par rapport au Soudan, dont personne ne parle. Qui peut dire tout ça ? Personne n'est capable de le dire. Donc je crois que c'est important, en tout cas, que les Villes qui ont envie de participer puissent le faire. C'est aussi une reconnaissance de la part de la population de ce que peut faire la Ville et chacun des habitants, mais on n'ira pas au-delà, en tout état de cause. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, c'est étonnant que vous puissiez noter qu'il n'y a pas le terme Palestine dans le vœu que nous avons proposé. C'était justement parce que nous voulions que ce vœu soit le plus neutre possible contrairement au vôtre où, comme l'a fait remarquer ma collègue Caroline ADOMO, a été mis en avant un certain nombre de choses. Je trouve regrettable qu'aujourd'hui vous ayez fait le choix, plutôt que de rassembler, de diviser en imposant votre vœu, même en nous proposant cette espèce de petit écran de fumée, de dire : si vous voulez, ce vœu peut devenir le vœu du Conseil municipal. Il le devient à partir du moment où il est voté à l'unanimité. Et donc il n'y a pas besoin de nous enfumer avec ce petit plus que vous voudriez nous donner qui, en réalité, n'est pas un plus. C'est juste une manière, pour vous, d'essayer d'éteindre le vœu que nous avons proposé en le balayant d'un revers de main, en disant : c'est le vœu du Maire qui doit avoir priorité sur les autres vœux. C'est bien dommage, et comme l'a dit ma collègue, ça ne vous grandit pas. Et je pense que la cause, malheureusement, que nous essayons de défendre, de pouvoir aider les populations et les habitants de Gaza, avec aussi une aide plus spécifique sur les questions de santé, on a parlé tout à l'heure de pas mal de choses autour de la santé, eh bien je trouve dommage que votre position soit celle-ci, et je regrette, et j'appelle effectivement, si nos collègues de la majorité ont un peu de courage, à voter avec nous sur ce vœu, parce que justement il a voulu être le plus neutre possible, vers une association qui n'est pas politisée, et qui fait un peu le même type de travail que l'Unicef mais dans un autre domaine. Voilà, c'est tout. C'est bien dommage. »

Monsieur le Maire

« Bien, je vous précise que ce n'est pas le vœu du Maire celui qui a été adopté, c'est celui de la majorité municipale. Donc il faut lire un peu les choses, ce n'est pas le vœu du Maire. Bien, je vous propose que l'on passe au vote : qui est pour ce vœu ? Qui est pour son rejet ? Donc le vœu est rejeté. »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Il y a des abstentions ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des abstentions ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Il y a des mains qui ne se sont pas levées dans la majorité. »

Monsieur le Maire

« Parce qu'ils n'ont pas envie de s'abstenir. Vous voulez que l'on revote ? On va le refaire, il n'y a pas de problème. Donc qui est pour ce vœu ? »

(Brouhaha)

Monsieur le Maire

« J'ai inversé. Je dis : qui est pour le vœu présenté par Monsieur MAILLER ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Il y a de l'hésitation. »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'y a pas d'hésitation. Qui souhaite s'abstenir sur ce vœu ? Qui est pour le rejet de ce vœu ? Voilà. Donc il n'y a pas de sujet.

Bien. Ensuite nous avons un dernier vœu présenté par Michel DUVAUDIER concernant la question du développement social urbain, en lien justement avec ce que l'on évoquait au démarrage, c'est-à-dire les Quartiers engagement 2030. »

à la majorité

38 votes contre dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

10 votes pour dont 3 procurations (Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA

25) Vœu de la majorité municipale - Non à la baisse des crédits de la politique de la Ville !

M. DUVAUDIER

« On va vous présenter un vœu qui s'intitule : Non à la baisse des crédits de la politique de la ville !

L'inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU) a récemment alerté sur une baisse du budget dédié aux projets Politique de la Ville dans les quartiers.

En effet, le budget opérationnel de programme (BOP 147) se verra amputé de 49 M €, soit 10 % de son enveloppe nationale.

Au moment de définir les prochains contrats de Ville, et alors-même que Champigny-sur-Marne compte cinq quartiers prioritaires de la ville (le Bois l'Abbé, les Mordacs, les Quatre-Cités, le Plateau, l'Égalité), nous ne pouvons pas accepter cette baisse des crédits de la politique de la ville, d'autant plus que le nombre d'habitants en QPV a été revu à la hausse cette année à Champigny, ce qui aurait dû signifier davantage de crédits et non l'inverse.

Ces crédits sont essentiels pour permettre une équité territoriale au sein des communes. Nous invitons les responsables politiques à prendre la mesure d'une telle décision et tenons à rappeler que des soulèvements populaires ont eu lieu du fait du manque de la considération des publics les plus en difficulté. Le travail de proximité, les collaborations à toutes les échelles territoriales et le maillage entre habitants, collectivités et près de 40 associations bénéficiaires de crédits de la politique de la Ville montrent leur importance et leur nécessité, comme lors des crises récentes.

Nous appelons donc le gouvernement à reconsidérer ses arbitrages afin de protéger, et au moins garantir, le statu quo des enveloppes financières dédiées à la politique de la Ville.

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Là encore, c'eût été peut-être intéressant de pouvoir travailler sur ce vœu, puisque la manière dont il est écrit pourrait effectivement certainement être améliorée. »

(Rires)

M. MAILLER

« Bien évidemment, on va vous soutenir. Je note néanmoins avec une grande satisfaction, puisque vous m'aviez taxé de macronisme de plus en plus, vous, vous vous gauchisez. C'est très bien. J'espère qu'il y en aura d'autres sur d'autres sujets qui nous paraissent aujourd'hui d'importance, notamment sur les finances publiques, et aussi sur tout ce que le gouvernement est en train de faire aujourd'hui pour chasser les pauvres, et notamment les personnes du RSA que le Département veut mettre au travail sous la majorité qui est la vôtre. »

M. DUVAUDIER

« Oh non, non, Monsieur MAILLER, là, vous travestissez les vérités, c'est pas possible, encore une fois. »

Monsieur le Maire

« C'est son habitude. Alors juste pour vous répondre, Monsieur MAILLER, je ne me gauchise pas, comme vous dites, mais au fond, c'est assez révélateur ce que vous venez de dire. C'est assez révélateur... C'est-à-dire que vous avez considéré - et c'est d'ailleurs ce que j'ai eu l'occasion de dire aujourd'hui dans l'hémicycle à la Région - vous avez considéré que parce qu'on était modeste, parce que l'on habitait dans un quartier de QPV, on était de gauche, et on était de la clientèle électorale captive. Et, au fond, une grande partie de la gauche a oublié ces quartiers. Et ce n'est pas par hasard si beaucoup de villes, au cours des dernières élections municipales, ont tourné le dos à cette gauche-là qui abandonnait les quartiers. Ce n'est pas vrai qu'à Champigny. C'est vrai à Valenton, c'est vrai à Choisy-le-Roi, c'est vrai à Argenteuil, c'est vrai à Garches. Je pourrais en citer beaucoup des villes comme cela, le Blanc-Mesnil. Voilà. Il y a un mouvement qui fait que les habitants ne sont pas une clientèle électorale, et donc oui, il y a une droite qui s'intéresse aussi aux quartiers. Donc c'est la raison pour laquelle je vous propose de voter ce vœu. Oui, Monsieur FAUTRÉ, vous avez demandé la parole, je vous donne la parole, mais prenez le micro que l'on vous entende. »

M. FAUTRÉ

« Je veux faire une petite remarque très rapide en réaction à ce que vous venez de dire : vous faites le constat que la gauche a perdu pied et a fui un peu tous ces quartiers, donc vous faites le constat d'une conséquence des difficultés de ces grands quartiers populaires, qui fonctionnaient très bien avant entre parenthèses, sauf qu'entre-temps il s'est passé quoi ? Les causes, c'est quoi ? Les causes, ce n'est pas le fait que la gauche aurait déserté ces quartiers ; c'est la politique économique salariale en France des 30 dernières années, ces 30 dernières années, qui a accentué le chômage et qui a fait que, évidemment, dans ces quartiers-là, ils ont été déstabilisés par la crise économique de notre pays il y a une trentaine d'années en arrière, et qui a fait qu'une grande partie de ces populations, qui étaient

encore dans une situation stable en partie, la politique de peuplement des différents ministres n'a pas été bonne. On a, en son temps, il y a 20-25 ans, excusez-moi du terme, mais c'est pour être clair, on a vidé les grands quartiers très populaires de la Ville de Paris, du temps de Monsieur CHIRAC et d'autres, Tiberi et autres, pour les emmener où ? Vitry, Villiers, Champigny-sur-Marne, Chennevières. Et aujourd'hui vous faites le constat que la gauche aurait un déficit, mais vous rigolez ou quoi ? Vous plaisantez ? Ces quartiers-là, ils ont été construits dans le cadre d'une politique du temps de NUNGESSER et compagnie. Qui a créé les écoles ? Qui a construit les collèges ? Qui a mis les espaces verts ? Qui a mis des jeux ? Qui a mis les centres de loisirs ? Qui a mis tout ça ? Ce sont, en règle générale, les Maires communistes, souvent qui l'ont fait. Donc vous ne pouvez pas comme ça caricaturer une situation. Vous n'avez pas le droit de faire cela, vous n'avez pas le droit. Ça vous arrange, ça vous arrange bien sûr, mais ne soyez pas caricatural à chaque fois que vous prenez la parole. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRÉ, je vais vous répondre, je l'ai dit ici lors du dernier Conseil municipal en rendant hommage à l'ancien Maire de Champigny, Louis TALAMONI, qui a su accompagner cette période des années 70, donc je n'ai aucun problème avec cela. C'était un très bon Maire qui a su accompagner le mouvement, qui a construit des écoles en même temps que les grands ensembles se créaient, les écoles Pailleron, qui devaient être créées pour 10 ans, qui sont toujours là. Après le problème, c'est que ça a dérivé, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, c'est que, progressivement, les choses n'ont pas été faites. Et quand vous êtes dans une école Pailleron dans ces quartiers-là, que ce soit aux Mordacs, au Bois l'Abbé, au Plateau, parce que le Plateau, vous l'oubliez peut-être, mais le Plateau, ce n'est pas Roland NUNGESSER, arrêtez de nous ressortir la politique du logement du général De Gaulle, il s'est écoulé du temps depuis, mais en attendant, qui a créé le Plateau tel qu'il est aujourd'hui ? »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Il était plus... » (*inaudible*)

Monsieur le Maire

« C'était bien une majorité communiste, qui n'était plus celle de Louis TALAMONI en l'occurrence, qui était une autre, d'une autre nature, et qui faisait non plus au profit du logement social, mais au profit d'un certain bailleur comme on l'a retrouvé un peu partout. Vous voyez... Et donc je crois qu'il ne faut pas avoir une vue aussi courte que cela. En attendant, nous, ce qui nous paraît important, c'est d'essayer de préserver cet élément-là.

Je trouve que c'est particulièrement surprenant d'avoir fait venir les maires des quartiers qui ont été touchés pendant les émeutes. Moi je suis allé à la rencontre du président Macron. On était plusieurs, toutes tendances politiques confondues, pour avoir un échange. Il nous a dit : "Je vous ai entendus". Il ne nous a pas dit : "Je vous ai compris", lui ; il nous a dit : "Je vous ai entendus. Vous avez des problématiques, et donc je vais y répondre." Si la réponse aujourd'hui, c'est de baisser les subventions pour la politique de la Ville qui sont un amortisseur sur un certain nombre de sujets, ça ne règle pas tout, mais je trouve que le choix est vraiment mal approprié dans cette période-là. Il y a des coupes budgétaires à faire dans le budget de l'État, oui, il y en a, aujourd'hui, il faut avoir le courage de le dire, oui. Non, mais vous, les réponses, c'est toujours dépenser plus, plus, plus... »

M. FAUTRÉ

« Non, non, mais... »

Monsieur le Maire

« On ne va pas ouvrir un débat budgétaire du niveau de l'Assemblée nationale. On a déjà Monsieur MAILLER qui veut être député, si maintenant Monsieur FAUTRÉ veut l'être, il va y avoir pléthore. Simplement, moi ce que je dis, c'est que ce n'est certainement pas le sujet de la politique de la Ville qui doit être attaqué aujourd'hui, au regard de ce que nous avons connu au cours des derniers mois. Voilà. Et donc c'est pour cela que l'on essaye de se mobiliser. Ce message sera porté auprès de la ministre. J'ai déjà eu l'occasion d'avoir des échanges avec la Région, mais aussi avec un autre ministre qui pourrait intervenir. On va essayer de mobiliser. Je ne vous dis pas que ce sera entendu, mais en tout cas, c'est au moment où se feront les arbitrages budgétaires que l'on essaie de faire passer les messages. C'est le sens de ce vœu que je vous invite à voter : qui est pour ? »

M. MAILLER

« J'avais demandé la parole, mais... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Excusez-moi, Monsieur le Maire... Vous êtes toujours en permanence... »

Monsieur le Maire

« Mais allez-y, allez-y, allez-y. »

M. MAILLER

« Dans la caricature. Je note qu'effectivement, Monsieur DUVAUDIER peut prendre la parole sans que vous la lui ayez donnée. Il doit avoir la carte magique qui peut le faire... »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez plus rien à dire alors ? »

M. MAILLER

« Je vais essayer de la trouver. Encore une fois, vous êtes dans la caricature, et vous êtes toujours dans le mépris des autres personnes. Quant à savoir, si je suis député, c'est vous qui me l'avez proposé, suggéré, Monsieur le Maire. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Non. »

M. MAILLER

« Et je n'ai aucune velléité à le faire. »

Monsieur le Maire

« Je ne vous ai rien suggéré. Je vous ai dit quelque chose de factuel : si vous voulez changer la loi, il faut être député. C'est tout. »

M. MAILLER

« Vous l'avez plus que largement suggéré. Ça vous a fait rire, et toute votre majorité également derrière. Moi, je ne prends pas pour argent comptant, mais je vous écoute, j'écoute le chef du village parce que c'est quelqu'un d'important. »

Monsieur le Maire

« On vous promet de l'avenir. On vous promet de l'avenir. »

M. MAILLER

« Concernant ce vœu, bien évidemment on le votera. Je remarque effectivement que c'est quand même un des premiers vœux un peu revendicatifs que votre majorité porte, puisqu'à chaque fois que nous avons essayé d'être revendicatifs, on en a parlé sur ce qui se passait à Saint-Maurice en termes de psychiatrie, vous avez toujours refusé. Donc on s'en félicite. On espère que c'est le premier d'une longue série, qui sera celle de vœux qui soutiendront ceux qui en ont le plus besoin, et notamment les plus pauvres que, j'espère, vous n'arriverez pas à chasser de notre Ville. »

Monsieur le Maire

« Et la même ritournelle, qui n'est pas de la caricature dans votre bouche bien évidemment. Arrêtez un peu la caricature permanente. Bien. En tout cas, on va voter pour ce vœu pour ceux qui le souhaitent. Qui est pour ? Eh bien, très bien, je vous remercie. Et donc ce n'est pas un vœu revendicatif, contrairement à ce que vous venez de dire, c'est un vœu surtout pour mettre le gouvernement face à ses responsabilités sur ce sujet. »

à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Bien. Nous avons des questions diverses, donc je vais les prendre rapidement. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Oui, c'était une question puisque le mot transparence chaque fois est utilisé à tout-va dans votre bouche, j'ai envoyé un courrier au mois d'août 2023, qui est resté sans réponse. Je rappelle donc que, quel que soit le culte ou pas quand on est athée, dans cette ville, on peut être enterré. Aujourd'hui, la surprise, c'est que la communauté musulmane ne peut plus être enterrée à Champigny, et il n'y a eu aucune communication là-dessus. La surprise, c'est que quand les gens ont perdu un membre de leur famille, ils apprennent que, finalement, il faut être enterré à Valenton. Donc la question est de savoir si c'est une mesure provisoire. Est-ce que c'est quelque chose

de définitif ? Voilà. Vous aviez parlé de reprises, de choses comme cela, d'investissement, puisqu'il y avait un carré musulman au cimetière de Cœuilly, et je voudrais juste rappeler qu'il y a une circulaire qui dit au préfet d'inciter les maires, d'encourager à essayer de donner des terrains disponibles dans les cimetières pour pouvoir enterrer leurs défunts, quel que soit le culte. Merci de votre réponse si c'est aujourd'hui ou un autre jour... depuis le mois d'août »

Monsieur le Maire

« Mme CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je me pose la question de l'avenir de la Maison des solidarités, quai Victor Hugo. Et pour revenir à ma question de tout à l'heure, je voulais savoir si la capture des animaux errants s'est faite avec la nouvelle association BooGlow. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous aviez une question ? »

M. MAILLER

« Oui, eh bien, du coup, j'en ai une deuxième puisque vous ne m'avez pas permis de poser la première tout à l'heure à Monsieur AKKOUCHE sur les CCR. Juste une explication : je voudrais savoir comment se fait-il qu'il y ait eu à peu près 104 jeunes qui ont pris des renseignements, et seulement 82 qui ont déposé finalement le dossier ? Qu'est-ce qui fait que tous ces jeunes n'ont pas déposé de dossier ? Est-ce que vous avez des éléments là-dessus ?

Et ma deuxième question : pendant la montée des eaux de la Marne, la nouvelle passerelle qui avait été faite avait été fermée à juste titre, puisqu'elle n'était pas flottante a priori, et là, il semblerait que malgré qu'elle soit redescendue, elle soit de nouveau fermée. Est-ce qu'il y aurait un souci particulier ? De fondation, je ne sais pas... »

Monsieur le Maire

« Très bien, je vais être bref.

Madame KEITA, le courrier que vous avez évoqué, je pense que l'on vous avait déjà fourni les éléments, mais cela rejoint au fond une demande qui a été faite par Monsieur MAILLER aussi, sur le même sujet, avec Monsieur SY. Alors je précise que l'on peut toujours, quand on est musulman, se faire enterrer à Champigny sans problème. Il faut savoir après si c'est dans le carré musulman. À partir du moment où l'on a des difficultés, effectivement, de places, on a du mal à inventer la place. Et je vais vous dire, je vais aller plus loin, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de provocation dans ce que je vais vous dire. C'est factuel. Simplement, on était arrivé quasiment à une situation où l'on ne pouvait plus être enterré à Champigny quand on a pris nos fonctions, au regard de l'absence de travail sur les reprises administratives. Je vous l'avais déjà précisé cela. Vous l'avez cité d'ailleurs donc. Tout à l'heure, je disais que certains avaient peut-être tourné le dos aux vivants, mais on a même tourné le dos aux morts. Je peux vous donner les chiffres puisque Monsieur MAILLER avait posé la question, donc j'ai ressorti les chiffres : en 2014, on avait 103 reprises administratives par an. À partir de 2015, on est tombé à 34, puis 35, puis 27, puis 33, puis 30. 30 en 2020 avec le COVID qui arrivait, ça vous pourrez me dire : on ne pouvait pas prévoir le COVID évidemment... Mais, quand on est à un tel niveau et qu'on laisse des sépultures où il n'y a plus de titulaire depuis 50 ans, depuis 60 ans, après il ne faut pas s'étonner. Moi j'y suis allé dans le

cimetière, parce que les services me disaient : "On a un problème, on n'a plus de places". Je leur disais : "Mais je ne comprends pas, il y a juste un bout de morceau de tombe qui reste sur le côté, il n'y a plus de nom, il n'y a plus rien." "Ah oui, mais en fait, il faut faire la reprise administrative". Et comme vous avez laissé pendant des années et des années le montant des contributions, et c'est ce qui finance les reprises administratives, il n'y a plus rien qui se faisait. Alors je vais vous donner les chiffres : à partir de 2021, on est passé à 80 ; en 2022, 115 ; et en 2023, 150. Donc on peut à nouveau se faire enterrer à Champigny, quelle que soit sa religion. Par contre, effectivement, si on veut un carré confessionnel, eh bien cela dépend des places qui restent. Là, c'est plus tendu effectivement. Mais si on veut se faire enterrer dans un carré confessionnel, il y a toujours la solution de Valenton effectivement. Et cette situation, elle n'est pas propre à Champigny, elle est le cas sur l'ensemble de la petite couronne. Elle est difficile. Le SIFUREP le dit en permanence dans ses comptes-rendus. Vous pouvez les consulter. Simplement elle était encore plus tendue qu'ailleurs à Champigny parce que ce sujet, de 2015 jusqu'à 2020, n'a pas été traité. Cela a été une chute de 70 %. 70 % où cela n'a pas été traité. Alors si cela n'avait été qu'une année... mais pendant cinq ans, vous voyez ce que cela représente d'avoir à peu près 70 reprises administratives manquées. Cela fait 350 places en moins pour les gens qui souhaitent se faire enterrer. Donc on avait une vraie difficulté de ce point de vue-là. Donc voilà ce que je peux vous dire là-dessus.

Concernant la remarque de Madame CAPORAL, non, pour l'instant, l'association BooGlow, on travaille avec eux sur tout ce qui est question de stérilisation avec un vétérinaire. Il n'y a pas encore le trappage des chiens, puisque l'on avait un marché qui était en cours, et on est en train d'accompagner cette association pour avoir l'agrément pour pouvoir le faire, et on espère bien que cela pourra se faire.

Sur le nombre de jeunes, effectivement Monsieur MAILLER, 104 jeunes viennent, mais des fois ils viennent simplement pour un renseignement. Et puis il faut quand même voir, et c'est tout l'esprit du CCR, c'est-à-dire d'être sur un dispositif de coup de pouce. Les jeunes ont des projets, et des fois, ils ont besoin d'un complément de financement, d'un accompagnement technique, des fois ils ont d'ailleurs des informations, mais ce n'est pas pour autant qu'ils vont rentrer dans le cadre du dispositif. Mais ils sont en tout cas accueillis comme l'ensemble des jeunes.

Concernant la passerelle, bien évidemment c'est provisoire. Simplement, effectivement, il y a eu un petit peu de dégâts. On a eu quand même des moments un peu difficiles sur la montée des eaux, et la crue a été assez forte. Donc les services remettent en état pour que tout soit sans problème. Vous savez, on avait mis un système de levage qui permettait justement la pratique du canoë. J'espère que vous y serez sensible, je sais que certains qui vous sont proches y seront, et donc, pour éviter que tout kayakiste se blesse, on n'a pas envie d'avoir un accident, c'est pour cela que l'on prendra le temps nécessaire pour mettre cela à niveau dans les bonnes conditions.

Très bien, eh bien écoutez, j'ai répondu à l'ensemble des questions, donc il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous une excellente soirée. Mme CAPORAL, oui. »

Mme CAPORAL

« La question sur la Maison des solidarités. »

Monsieur le Maire

« La question sur la Maison des solidarités ? »

Mme CAPORAL

« La Maison des solidarités, quai Victor-Hugo. »

Monsieur le Maire

« Alors ça, ça relève du département. »

Mme CAPORAL

« Mais on ne vous a pas donné d'informations ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, je vous répondrai une prochaine fois. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

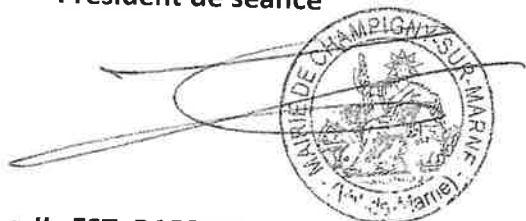
Monsieur le Maire

Je vous rappelle que les questions diverses n'appellent pas forcément une réponse immédiate. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H56

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance

The image shows a black ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and a central emblem.

Le Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Secretary over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and a central emblem.

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

➤ PROCES VERBAL PUBLIE LE 22 MAI 2024